LE PAPIN

SAINT LAURENT DU PAPE

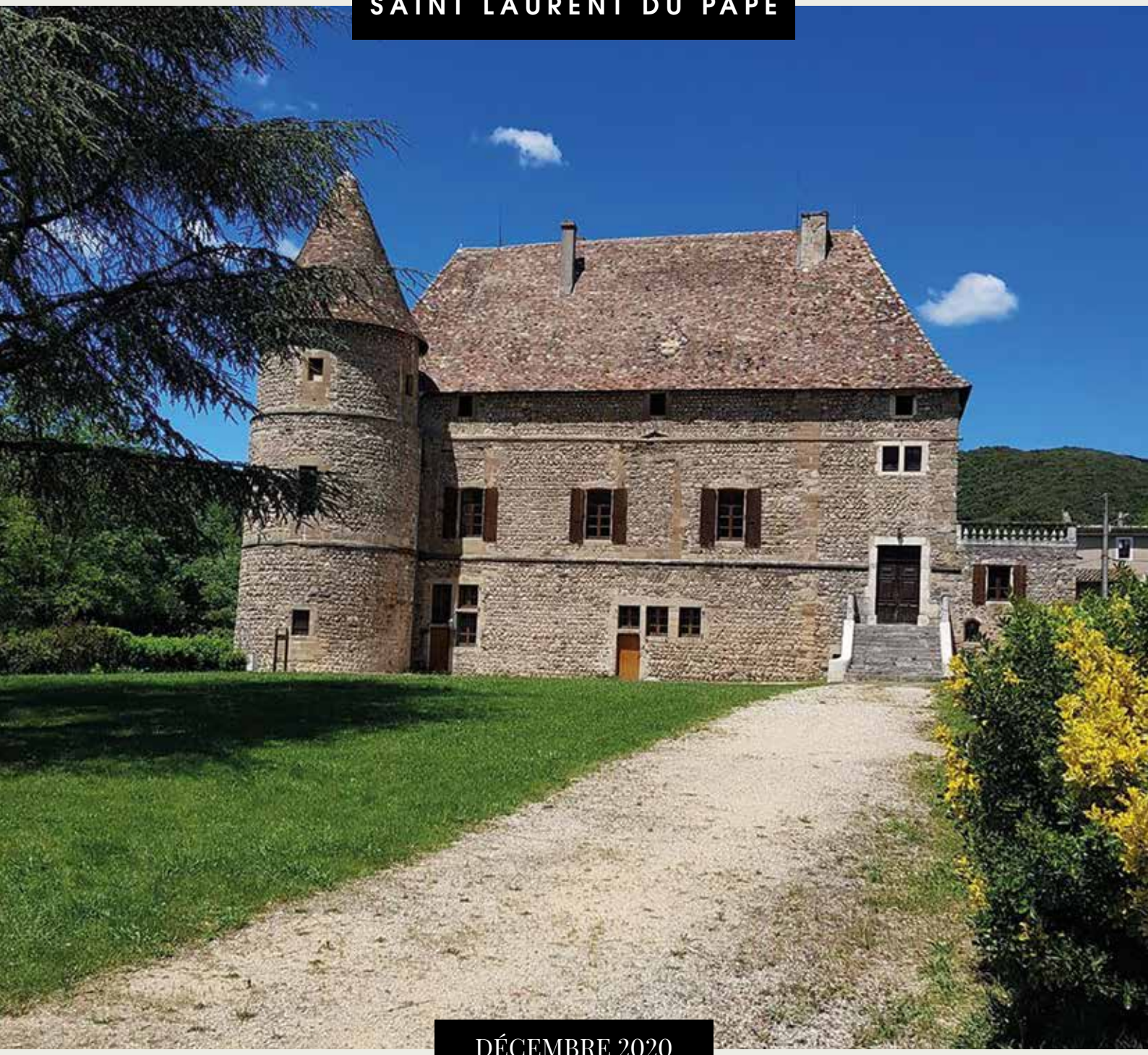

DÉCEMBRE 2020

Claude Fougeirol

PHOTOGRAPHE

MEILLEUR OUVRIER DE FRANCE

av des plantas
07800 st laurent du pape
04 75 85 18 86
julien.teyssere@orange.fr

EURL TEYSSERE

réparation auto toutes marques

TEYSSERE JULIEN
VENTE VN VO
RECHARGE CLIMATISATION
ELECTRICITE AUTO

BOSCH Service

Car Service

FORT

MAÇONNERIE
CHARPENTE
06 99 81 00 38
fort.maconnerie@gmail.com

STRAGIOTTI

TAXIS STRAGIOTTI

04 75 62 43 27
Mail : taxis.stragiotti@gmail.com

M'COIFFURE

SALON BIEN-ÊTRE BIO

06 84 77 39 78

OUVERT TOUS LES JOURS SUR RENDEZ-VOUS
(SAUF LE DIMANCHE)

RMT

Laurent REYNIER

Terrassement
Enrochement
Assainissement
Détection réseaux

06 60 05 33 22

Inspection des
canalisations par caméra

laurentreynier@orange.fr

AURELLE
CONFORT RÉNOVATION

MENUISERIES PVC - ALU
FABRICANT - POSEUR

Catherine Aurelle - Présidente

06 84 66 15 18 - E-mail : ca@aurelle-cr.com

HALL D'EXPOSITION & ATELIER

4 & 8 Rue Louis Aragon - 07800 La Voulte/Rhône

www.aurelle-cr.com

EURL FABRE Alban
SAINT-LAURENT DU PAPE

Maçonnerie - Rénovation
06 25 16 40 72

Chambon
FRANCE
LA MATIÈRE SOUS TOUTES SES FORMES

355 Chemin de la Filature - 07800 ST LAURENT DU PAPE

Tél. : 04 75 85 37 26 - Fax : 04 75 85 03 63

Site Internet : www.chambonsa.com - E-mail : contact@chambon-sa.com

MÉCANIQUE INDUSTRIELLE

Ford | Raillon Autos Services

Vente de véhicules neufs et occasions

Réparations toutes marques

2, rte de Beauchastel – ZA Grange Neuve

07800 LA VOULTE-SUR-RHÔNE

Tél. : 04 75 62 00 91 – Fax : 04 75 62 07 85

Le Mot du MAIRE

En préambule, je voudrais remercier Jean-Louis Civat pour son investissement durant ses trois mandatures à la tête de la commune et pour l'avoir laissé, à mon équipe et à moi-même dans une situation financière saine.

C'est dans un contexte de crise sanitaire que ce nouveau Conseil Municipal a été installé le 25 mai, soit plus de deux mois après l'élection du 15 mars.

Je ne peux être que reconnaissant de la confiance que vous avez accordé à notre liste « Avancer Ensemble » pour une nouvelle dynamique et vous pouvez être assurés que l'équipe fera tout pour en être digne.

C'est avec enthousiasme et énergie que ce nouveau conseil composé en grande majorité de néophytes s'est mis au travail et a pu naturellement s'appuyer sur l'expérience de conseillers qui ont déjà exercé, et de l'ensemble du personnel de la mairie. Je le sais, nous le savons, la tâche qui nous attends sur ces 6 années est importante.

Les quelques mois depuis notre prise de fonction nous ont fait comprendre son ampleur, mais chaque adjoint a une feuille de route bien définie qui va nous permettre d'avancer et nous savons pour les avoir rencontrés que nous pourrons être aidé par la CAPCA, le département, la région et l'État dans le financement de nos projets. Rapidement, le conseil municipal des jeunes va être mis en place, les référents de quartier nommés et nos propositions de campagne vont petit à petit voir le jour. Il va sans dire que l'époque que nous vivons est particulièrement anxiogène, dans tous les cas inédite et à l'issue plus qu'incertaine, ce qui ne facilite en rien notre action, mais nous restons déterminés.

Nous allons de l'avant, avons déjà entrepris des démarches pour faire accélérer le dossier de la rue du pied de l'endroit et de la place centrale, la toiture du château, l'accessibilité à la salle des fêtes. Sous l'égide de la CAPCA, deux chantiers ont été lancés. Le premier a déjà été réalisé et concerne les travaux d'adduction d'eau aux quartiers Jallat, Pierre Chargeat et les Roches. Le second va débuter avec adduction d'eau et assainissement à Royas. Ce gros chantier va créer des nuisances provisoires pour les riverains mais pour lesquelles nous avons réfléchi afin d'en réduire l'impact, ces deux tranches de travaux étant la continuité de leur mise en œuvre par l'ancienne municipalité. Cet été, malgré la crise sanitaire latente, nous avons pu organiser les guinguettes qui ont, par leur succès, permis une bouffée d'air financière aux associations qui en ont assurées la tenue. Nous sommes fiers de la participation de la population à ces moments festifs qui, post-confinement, ont certainement été bienvenus et que nous renouvellerons l'année prochaine si les circonstances sanitaires le permettent.

Je reste accessible à l'ensemble des villageois pour des échanges constructifs afin de faire avancer les projets qui iront dans le sens du bien vivre ensemble pour notre commune.

Prenez tous soin de votre santé et de celles de vos proches.

Bien à vous,
GARAYT Frédéric

SAINT LAURENT DU PAPE

SOMMAIRE

Le mot du Maire 03

INFORMATIONS MUNICIPALES

Extraits des délibérations municipales 04 à 12
Budget 2020 13
Les travaux 14-15
Nos actions depuis 5 mois 16
Projet expérimental auto-stop 16
Référents de quartier 17
Transition écologique 18
CCAS 19
LA GUINGUETTE 20

ASSOCIATIONS

Hautus'Sac à Sons 21
LVS Basket 22
Handball Rhône Eyrieux Ardèche 23
Tennis - UNRPA 24
Foyer Animation & Nature 25-26
Comité d'Animation Papin 27-28
Une Rose Une Espoir 29

Sou des écoles 30
École Saint Exupéry 31-32
Nouveaux commerces 33-34
La médiathèque 35-36
Remerciements 37
Échange 38
Numéros utiles **39**

28 AOÛT 2019

Plan Local d'Urbanisme
Présentation et discussion avant arrêt.
Monsieur le Maire rappelle les documents qui ont été validés par le Plan Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le Cabinet d'étude Ad'Hoc Aménagement a dernièrement transmis des documents pour relecture et réactualisation par le Conseil Municipal. Des ajustements seront effectués à la suite de cette nouvelle transmission avant arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche : Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 26 Juin 2019.
Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport du 26-6-2019 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche sur l'évaluation du coût des thématiques suivantes :
• Transferts de compétences : les animaux errants et le fonds unique logement.
• Restitutions de compétences : les accueils périscolaires et le transport des élèves vers les équipements sportifs.
Ce rapport devant être soumis au vote de chaque Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à se prononcer.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT du 26-6-2019.

Détermination des taux de promotion et créations d'emplois pour les avancements de grade.
Jacques DORTEL, deuxième adjoint, propose de fixer à 100 % le taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum d'agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade et propose de créer cinq emplois dans ce cadre.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré accepte à l'unanimité ces propositions.
Création d'emploi permanent autorisant le recrutement de non titulaires (Commune de moins de 2 000 habitants).
Jacques DORTEL, deuxième adjoint, informe de la possibilité de pourvoir un emploi permanent lorsque la création ou la suppression de cet emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
Compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants présents en accueil périscolaire ainsi qu'à l'école publique, il convient de renforcer les effectifs des agents communaux en proposant de créer un emploi d'adjoint d'animation territorial à temps non complet à raison de 25 heures par semaine conformément à la réglementation.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition.

Plan de formation mutualisé au profit des agents de la collectivité.
Après présentation par Mr Jacques DORTEL, deuxième adjoint, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le plan de formation mutualisé proposé en partenariat avec le CNFPT et le Centre de Gestion de l'Ardèche à destination des agents de la Commune pour la période 2019-2021.

Centre d'incendie et de secours de La Voulte sur Rhône : Convention financière relative aux travaux de restructuration.
Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de restructuration et de modernisation du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) situé sur la Commune de La Voulte Sur Rhône proposé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche (SDIS) pour un montant de travaux estimé à 754000 € HT.
Il présente le tableau de répartition des participations prévisionnelles de l'ensemble des Communes desservies, celle de la Commune de Saint Laurent du Pape est estimée à 25768€.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité accepte de participer au financement du projet dès 2020 et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

30 OCTOBRE 2020

TREMPLIN - BRIGADES D'INSERTION CHANTIERS : Programmation 2020.
Monsieur le Maire fait part au Conseil de la possibilité d'intervention comme les années précédentes, par l'intermédiaire de l'Association Tremplin Insertion Chantiers, des Brigades d'insertion sur la Commune en 2020 pour la réalisation de travaux d'intérêt communal.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de s'inscrire pour neuf semaines en 2020 auprès de l'association Tremplin Insertion Chantiers et charge Monsieur le Maire de définir le calendrier d'intervention en relation avec l'association.

Convention et avenant de télétransmission des actes et documents budgétaires soumis au contrôle de légalité entre l'état et la commune.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention et l'avenant à intervenir entre l'État et la Commune pour la mise en place de la procédure de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque «prévoyance».
Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche s'est engagé dans une démarche visant à faire bénéficier les collectivités qui le souhaitent d'une convention de participation au financement des garanties de protection sociale en matière de prévoyance (garantie maintien de salaire) pour leurs agents.
A la suite de la procédure de mise en concurrence la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) a été retenue. Le Centre de Gestion propose d'adhérer à cette nouvelle convention à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de 6 ans.
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter cette proposition.

Participation de la commune de Gilhac et Bruzac aux frais de scolarisation des élèves de l'école publique.
Monsieur le Maire informe qu'un échange a eu lieu avec le Maire de la Commune de Gilhac et Bruzac, dépourvue d'accueil scolaire, pour lui faire part que le Conseil Municipal envisageait de solliciter une participation financière auprès de sa collectivité comme le prévoit la loi. A la suite de cet échange un courrier lui a été transmis.
La participation s'élève à 590 € par élève correspondant au coût moyen des dépenses de fonctionnement de l'école publique pour un enfant. Cinq enfants domiciliés sur la Commune de Gilhac et Bruzac sont inscrits à l'école publique de Saint Laurent du Pape pour l'année scolaire 2019-2020.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité fixe à compter du 1er Janvier 2020 la participation de la Commune de Gilhac et Bruzac aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint Laurent du Pape à 590 € pour une année scolaire ainsi que les modalités de son recouvrement .

ALIMENTATION EN EAU POTABLE : Quartiers Jallat-Pierrechargeat : Attribution du marché de travaux.
Monsieur Le Maire informe qu'à la suite de l'ouverture des plis consécutive à l'avis d'appel public à la concurrence lancé selon un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'Alimentation en Eau Potable des quartiers de Jallat, Pierrechargeat, cinq entreprises ont présenté leur candidature.
Après analyse des offres de prix Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise M.B.T.P.. (07 – St Sauveur de Montagut), qui a présenté une estimation d'un montant de 29.831 € H.T. (tranche ferme) et 60.674,50 € H.T. (tranche optionnelle n°1) soit un montant total des deux tranches de 108.606,60 € T.T.C. pour des prestations conformes au dossier de consultation des entreprises.
Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : Commerce ambulant vente de pizzas.
Monsieur le Maire rappelle que Mr François SERRAN « Paco's Pizza » occupait le do-

maine public pour un commerce ambulant de vente de pizzas à emporter sur la Place de la Mairie les mercredis et dimanches soirs pour une redevance annuelle de 200 €. Depuis le 1er Mai Mr SERRAN a modifié ses moments de présence. Il est désormais sur notre Commune uniquement le Dimanche ; compte tenu de cette modification il demande que le tarif d'occupation du domaine public soit réétudié.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'installation de ce commerce sur la Place de la Mairie les dimanches soirs moyennant une participation forfaitaire annuelle de 100 € à compter du 1-1-2020.

Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Rhône Eyrieux (SIVURE): Refus de retraits des Communes de La Voulte Sur Rhône, Saint Fortunat sur Eyrieux et Saint Vincent de Durfort du Syndicat.
Monsieur le Maire informe de la décision du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Rhône Eyrieux (SIVURE) qui par délibération du 30-9-2019 a accepté à la majorité le retrait des Communes de La Voulte Sur Rhône, Saint Fortunat sur Eyrieux et Saint Vincent de Durfort du Syndicat à compter du 1er Janvier 2020, en vue d'adhérer au SIE Crussol-Pays de Vernoux.
Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1er Janvier 2020 la compétence « EAU POTABLE » est obligatoirement transférée à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA), dans cette optique le Syndicat (SIVURE) sera dissout compte tenu que l'ensemble des quatre Communes constituant ce Syndicat sont implantées sur le territoire de la CAPCA.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :
- Considérant les propositions de gestion des ressources en eau sur son territoire présentées par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) lors du comité de pilotage du 16 Octobre 2019, la proposition d'harmonisation tarifaire (2,36 € ht en 2026 et hors Agence de l'Eau, avec lissage des tarifs sur 6 ans et maintien en 2020 du prix de l'eau 2019 (1,87 m3 hors Agence de l'eau), la politique de gestion du personnel communal actuellement en régie,
- Considérant l'intérêt de préserver pour l'avenir la plus grande cohérence aussi bien dans la production que dans la distribution de l'eau, s'oppose au retrait de trois Communes susvisées du SIVURE ; dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SIVURE.

20 NOVEMBRE 2019

EMPRUNT - Alimentation Eau Potable Jallat-Pierrechargeat.
Jean-Luc HERITIER rappelle que les travaux d'Alimentation en Eau Potable Jallat- Pierrechargeat sont en partie financés par la réalisation d'un emprunt.
Après avoir lancé une consultation auprès de différents organismes financiers, il présente à l'assemblée la proposition de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche sur les conditions de réalisation d'un emprunt d'un montant de 100.000 € pour un taux de 1.13% et une durée de 15 ans.
Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette proposition.
Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contracter l'emprunt proposé et charge Monsieur le Maire de signer les pièces relatives à la présente décision.

Alimentation en Eau Potable JALLAT-PIERRECHARGEAT : Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.
Monsieur le Maire rappelle que la Commune de SAINT LAURENT DU PAPE, a décidé de procéder à une opération «Alimentation en Eau Potable des Quartiers JALLAT-PIERRECHARGEAT».
Pour mener à bien cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter le concours du Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (S.D.E.A.) dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une rémunération de 11 130,00 € H.T. soit 13 356 ,00 € T.T.C.
Après discussion, le Conseil Municipal, par treize voix pour dont un pouvoir et une abstention accepte la proposition de Monsieur Le Maire et l'autorise à signer les pièces relatives à la présente décision.

Amortissement subventions d'équipements versées.
Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement des subventions d'équipements versées est obligatoire pour toutes les collectivités quelle que soit leur catégorie démographique, la durée d'amortissement est fixée par le Conseil Municipal et pourrait être de 15 ans à compter du 1-1-2020.
Il précise que dans le cadre de travaux d'électrification rurale la Commune verse annuellement une subvention d'équipement au Syndicat d'Énergie de l'Ardèche en remboursement d'une partie de travaux réalisés sur le territoire communal.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité décide d'amortir sur une durée de 15 ans à compter du 1/1/2020 les subventions d'équipements versées imputées à la subdivision intéressée du compte 204 pour le financement des biens immobiliers ou des installations et charge Monsieur Le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

Création emplois d'agents recenseurs.
Jean-Luc HERITIER rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement de la population prévues sur la Commune en janvier-février 2020.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de créer quatre emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période du 06 Janvier 2020 au 21 Février 2020 de verser une somme forfaitaire de 1.100 € par agent pour ladite période et charge Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à la présente décision.

Mise à disposition gratuite de mobilier vélo par le conseil départemental de l'Ardèche.
Raphaël MAIRE, Conseiller Municipal délégué, informe que le Département de l'Ardèche a lancé en juillet dernier, un appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition gratuite de mobilier vélos à destination des collectivités.
A la suite de cet appel la Commune de Saint Laurent du Pape a été retenue pour la mise à disposition de mobilier vélo, à raison de 3 racks de 3 vélos et un abri collectif ouvert de 5 vélos.
Ce mobilier sera installé afin de faciliter l'usage du vélo au quotidien à proximité du centre-bourg, des services publics et commerces, des aires de loisirs, des arrêts de car.
Après avoir pris connaissance de la convention liant le Département à la Commune, relative aux conditions de mise à disposition gratuite du mobilier vélo le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité approuve les termes de la convention et autorise Monsieur Le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

13 DÉCEMBRE 2020

Alimentation en Eau Potable JALLAT-PIERRECHARGEAT : Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.
Monsieur le Maire rappelle que la Commune a décidé de réaliser l'opération de travaux «Alimentation en Eau Potable des Quartiers Jallat-Pierrechargeat et Les Roches».
Pour mener à bien cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter le concours du Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (S.D.E.A.) dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une rémunération de 8.400,00 € H.T. soit 10.080,00 € T.T.C.
Après discussion le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur Le Maire, annule la délibération du Conseil Municipal du 20-11-19 relative à cette mission et l'autorise à signer les pièces relatives à la présente décision.

Alimentation en Eau Potable Route de l'Eyrieux : Étude de faisabilité.
Monsieur le Maire informe qu'une étude de faisabilité pourrait être engagée dans le cadre de la poursuite du déploiement du réseau collectif d'Alimentation en Eau Potable (AEP) des hameaux isolés situés sur le secteur de la Route de l'Eyrieux.
Il propose que cette étude soit effectuée par le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) pour un montant de

4.500€ h.t.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à engager l'étude proposée.

Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) : Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre sécurisation de la rue de Pied de l'Endroit.
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la réflexion concernant la sécurisation de la rue de Pied de l'Endroit.
L'objectif est de confier au SDEA, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, incluant la maîtrise d'œuvre de l'opération selon les phases définies par la loi sur la Maitrise d'Ouvrage Publique, le coût de cette opération à charge de la Commune est estimé à 60 000€ HT.
M. le Maire explique que le SDEA propose par convention une rémunération forfaitaire pour cette mission, sur la base du budget prévisionnel précité, de 2552.38 € HT soit 3062.86 € TTC.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition du SDEA et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

Ouverture de crédits en section d'investissement : Budget commune-Gestion 2020.
Monsieur le Maire informe de la possibilité d'ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif en permettant d'engager et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
Dans ces conditions il propose d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2020 des crédits.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition.

Subvention exceptionnelle en faveur des Communes concernées par le séisme du 11 Novembre 2019.
Le 11 novembre 2019 un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la région du Teil en Ardèche provoquant des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros.
A ce jour, au Teil même, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.
Les Maires des Communes concernées ont lancé un appel solennel aux dons à toutes les Communes et Intercommunalités de France.
Monsieur le Maire fait part de la proposition de Mme Corinne LAFFONT souhaitant que la Commune de Saint Laurent s'inscrive dans cette démarche de solidarité en apportant un soutien financier aux Communes concernées par l'événement.
Yann GALLIOU, Conseiller Municipal délégué, propose qu'il n'y ait pas d'illuminations de Noël 2019 sur la Commune de Saint Laurent du Pape cette année et que la somme prévue pour ces illuminations soit attribuée aux Communes sinistrées en solidarité aux dommages subis.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 7000 € à l'ensemble des Communes concernées par le séisme.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité souhaitant s'associer à l'élan national de solidarité en faveur des Communes concernées par le sinistre, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Décision modificative n°1 : Budget commune-Gestion 2019.
Le Maire sollicite l'autorisation de réaliser les décisions modificatives définies ci-après sur le Budget Primitif 2019 pour le versement de la subvention exceptionnelle attribuée aux Communes sinistrées par le séisme du 11/11/2019 :
1. Transferts de crédits en section de fonctionnement :
- Compte 615231 Entretien réparations Voiries à diminuer de - 7.000 € (dépenses)
- Compte 6748 Autres subventions exceptionnelles à augmenter de + 7.000 € (dépenses)

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

Décision modificative n°1 : Budget eau-Gestion 2019.
Le Maire sollicite l'autorisation de réaliser les décisions modificatives définies ci-après sur le Budget Primitif 2019 pour l'encaissement du remboursement de la TVA des travaux AEP Royas.
1. Transferts de crédits en section d'investissement :
- Dépenses :
- Compte 2158 Autres installation, matériel, outillage technique à diminuer de - 2221 €
- Compte 2762-041 Créances transfert TVA à augmenter de + 2221 €
- Recettes :
- Compte 1641 Emprunt en euro à diminuer de - 4442 €
- Compte 2158-041 Autres installation, matériel, outillage technique à augmenter de + 2221 €
- Compte 2762 Créances transfert TVA à augmenter de + 2221 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche : Attribution des fonds de concours 2019.
Monsieur le Maire informe que la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) a approuvé un règlement fixant les modalités et conditions d'octroi aux Communes membres d'un fonds de concours au titre de l'année 2019.
A la suite de cette décision la Commune de Saint Laurent du Pape a déposé une demande pour le projet de réfection de la toiture d'un bâtiment situé aux abords de la Dolce Via dont la compétence est du ressort de la CAPCA et s'inscrivant dans le cadre des actions et des axes de l'action d'intérêt communautaire de la CAPCA.
Après instruction la CAPCA a décidé d'allouer à la Commune un fonds de concours d'un montant de 2296,86 € formalisé par une convention.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la convention d'attribution d'un fonds de concours pour le projet concerné.

Syndicat Ardèche-Drôme Numérique (ADN) : Convention pour la pose d'un câble de fibre optique à l'extérieur d'un mur en façade Est de l'immeuble Pont'Eyrieux.
Monsieur le Maire présente le projet de convention établi entre le Syndicat Ardèche-Drôme Numérique (ADN), la Commune de Saint Laurent du Pape et Ardèche Habitat pour la pose d'un câble de fibre optique à l'extérieur d'un mur en façade Est Rue du Bousquet de l'immeuble Pont Eyrieux cadastré D 2074 dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire communal.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par douze voix pour dont un pouvoir et une abstention approuve la convention et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la présente décision.

Demande de subvention suite à l'épisode neigeux de Novembre 2019.
Monsieur le Maire rappelle qu'au cours des journées des 14 et 15 novembre 2019 d'importantes chutes de neige ont eu lieu sur le territoire provoquant d'importants dégâts sur les voies communales et rurales (arbres déracinés, branches sur les chaussées, éboulements..) nécessitant de nombreuses interventions par les services communaux et des entreprises afin d'effectuer la mise en sécurité des différentes voies et les rendre accessibles aux usagers.
Il présente le coût lié à ces interventions qui s'élève à 20.402 € HT et pourrait être financé en partie par une aide de l'ÉTAT.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité sollicite une subvention pour cette opération et charge Monsieur Le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

23 JANVIER 2020

Acquisition des parcelles D 999 et D 1000 - Rue de La Calade.
Monsieur le Maire informe du projet d'acquisition des parcelles cadastrées D 999 et D 1000 appartenant aux Consorts CRUMIERE et des différents courriers échangés avec les propriétaires dans le cadre de cette opération.
A la suite de ces échanges les propriétaires acceptent de céder lesdites parcelles d'une

superficie de 270 m² pour un montant total de 30000 €.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à régulariser cette acquisition et à prendre en charge les frais liés à cette opération.

Projet d'aménagement du centre village.
La Commune de Saint Laurent du Pape a fait réaliser par le Cabinet APS, depuis le mois de juillet 2019, une étude architecturale, urbaine et paysagère du Centre Village qui a abouti à un Plan Guide mettant en évidence les différentes phases d'aménagement à venir.
Ce plan guide d'aménagement du Centre est présenté à l'Assemblée.
Monsieur le Maire précise que ce projet de restructuration du Centre Village sera échelonné dans le temps par sa division en phases successives compte tenu du coût représenté pour la Commune, de l'intervention nécessaire des différents gestionnaires de réseaux et de la nécessité de rassembler le maximum d'aides financières des partenaires potentiels.
Les différentes phases consistent dans :
- Le réaménagement de la Place Centrale
- La restructuration et la sécurisation de la Rue du Pied de l'Endroit
- L'aménagement d'une zone de circulation douce le long du ruisseau de Passerette ainsi que le réaménagement de la RD 266 de la Place Centrale jusqu'au carrefour de l'Allée des Roses.
- La restructuration de la Grand'Rue (RD 120) de la Place Centrale jusqu'au Temple,
- La rue du Moulin depuis la Place Centrale jusqu'à l'ensemble Filature ainsi que la Place de la Mairie,
- Une liaison douce entre la Place Centrale et la Dolce Via.

Le Conseil Municipal après avoir été invité à se prononcer sur ce projet global et en avoir délibéré émet, à l'unanimité, un accord de principe à la proposition de Monsieur le Maire.

Travaux de réaménagement de l'entrée de la Salle des Fêtes: Mise en Accessibilité - Sécurisation : Demandes de subventions.
Monsieur le Maire informe de la nécessité de réaliser, dans le cadre de la Sécurisation et de la Mise en Accessibilité des locaux recevant du public, conformément à la législation en vigueur, des travaux de réaménagement de l'entrée de la Salle des Fêtes ; ce programme est inscrit à l'agenda ADAP approuvé par les services Préfectoraux.
Monsieur le Maire présente l'avant-projet de faisabilité, le montant estimatif établi à 264.500 € ht et apporte toutes précisions sur cette opération qui pourrait être subventionnée au titre du programme 2020 par l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et par le Conseil Départemental de l'Ardèche au titre de Pass'territoire.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'avant-projet présenté et charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès de l'État et du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Création d'un City Stade.
Monsieur le Maire présente le projet de création d'un City Stade, destiné à rénover l'installation sportive du terrain de Handball-Basket du stade Joseph REBOUL, estimé à 64.510 € h.t. qui pourrait être financé par le Conseil Départemental de l'Ardèche au titre du Programme Pass'Territoire 2020.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet présenté et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Opération d'aménagement préalable à la sécurisation et à la restructuration de la Rue Pied de l'Endroit – RD 21 : Demande de subvention.
Monsieur le Maire informe que dans l'attente du chantier d'aménagement global de la Rue du Pied de l'Endroit (RD21) il est apparu nécessaire et possible à la Municipalité, en collaboration avec la Direction des Routes du Département de l'Ardèche de réaliser des travaux préparatoires qui pourraient faire l'objet d'une demande de financement auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche pour un montant estimé à 240.479 € ht au titre du programme Pass'Territoire 2020 :
- Deux espaces fonciers ont été acquis par la Commune, Calade de l'Église, d'une superficie de 550 m² environ permettant d'aménager une zone de stationnement définitive, hors RD 21, et de supprimer le stationnement Rue du Pied de l'Endroit.
- Plusieurs immeubles acquis par la Commune aux cours des dernières années dans la Rue du Pied de l'Endroit peuvent être rapidement démolis ; cela permettra d'aménager en le sécurisant le débouché de la RD 21 sur la Place Centrale ; par ailleurs il est nécessaire de conforter les immeubles riverains des immeubles détruits.
- Dans l'immédiat un aménagement provisoire envisagé avec la Direction des Routes permettra de rétrécir la RD 21 par une écluse afin de réduire la vitesse, et de créer un plateau traversant à hauteur de l'école Saint Exupéry. Un balisage de piétonnement longitudinal, dans l'attente des trottoirs définitifs permettra de donner de la sécurité aux riverains et aux piétons, les élèves de l'école Saint Exupéry par exemple utilisant cette voie pour se déplacer vers différents équipements municipaux.
- Ces travaux préalables à l'aménagement du Pied de l'Endroit permettront, dans le cadre du projet à venir, de répondre en partie par des aménagements définitifs au difficile problème de circulation de transit ainsi qu'à l'attente impatiente et parfois mécontente des habitants en leur témoignant la volonté municipale de créer un cœur de village plus sécurisé, plus attractif, plus adapté à la vie des Papins, permettant un meilleur transit de circulation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le projet présenté et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.

19 FÉVRIER 2020

Servitude de passage: Parcelle D 2150.
Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Consorts KASKASSIAN sont propriétaires de la parcelle D 2149 jouxtant le parking communal cadastré D 2150 situé le long de la montée de la Garenne face au stade Joseph REBOUL.
Il rappelle que cet espace de stationnement a fait l'objet d'une cession gratuite par les Consorts KASKASSIAN à la Commune par acte notarié en date du 9/1/2020.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité accepte qu'une servitude de passage soit créée sur la parcelle D 2150 au profit de la parcelle D 2149 pour la création d'un accès piéton à la propriété des Consorts KASKASSIAN, charge le Maire d'engager les démarches pour l'établissement de l'acte notarié et l'autorise à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

Acquisition de la parcelle D 2102.
Monsieur le Maire propose l'acquisition pour un montant de 13000 € de la parcelle cadastrée D 2102 d'une superficie de 1272 m² appartenant aux Consorts ROUSSILHON faisant suite aux différents échanges avec les propriétaires et permettant d'agrandir l'espace du Château du Bousquet côté Sud.
Le Conseil Municipal après discussion et en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition du Maire et le charge de signer toutes pièces relatives à la présente décision.

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) : Convention Cadre entre la CAPCA et la Commune fixant les modalités financières de transfert de la compétence « Eau Potable » au 1/1/2020.
Monsieur le Maire informe qu'en application de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la compétence «Eau Potable» est transférée de plein droit à la CAPCA au 1er janvier 2020.
Le cadre général de ce transfert a été précisé par les délibérations du Conseil Communautaire 210/a à 210/d du 27 novembre 2019.
Le Conseil Communautaire a notamment décidé de maintenir en 2020 les tarifs précédemment fixés pour 2019 par les Communes.
La mise en œuvre opérationnelle de ces orientations implique le transfert des droits et obligations afférents à l'exercice de cette compétence des Communes concernées à la CAPCA.

Il y a ainsi lieu de prévoir une convention-cadre financière pour le transfert de la compétence « Eau potable » au 1er janvier 2020 dont l'objet est le suivant :

- La mise à disposition à titre gratuit de la CAPCA des biens meubles et immeubles communaux, utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert,
- La substitution de la CAPCA dans les droits et obligations des Communes relativement à l'exercice de la compétence transférée, ce qui amène :
- Le transfert des emprunts souscrits par les Communes,
- Le transfert du solde des marchés en cours,
- Le transfert du solde des subventions à recouvrer,
- Le transfert du solde des contrats de délégation de service public en cours,
- La reprise dans le budget «Eau Potable» 2020 de la CAPCA :
- Des restes à réaliser 2019 en dépenses et en recettes de la section d'investissement du budget «Eau Potable» des Communes,
- Des résultats de clôture 2019 du budget «Eau Potable» des Communes,
- Le transfert à la CAPCA du solde du compte au Trésor du budget «Eau Potable» des Communes.

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité approuve la convention-cadre financière à intervenir entre la CAPCA et la Commune concernée par le transfert de la compétence « eau potable » au 1/1/2020 et autorise le Maire à signer ladite convention.

Comptes administratifs 2019 : Commune-Eau.

Jean-Luc HERITIER présente les Comptes Administratifs 2019 de la Commune et de l'Eau.

Il dresse un bilan des dépenses et recettes réalisées en fonctionnement et en investissement au cours de l'année écoulée et apporte toutes explications sur l'évolution des budgets.

Monsieur le Maire souligne la vigilance exercée dans l'utilisation des crédits des différents budgets et remercie les élus pour leur participation dans le suivi et la réalisation des différents travaux.

Après que Monsieur Le Maire se soit retiré de la salle conformément aux dispositions législatives en vigueur Jean-Luc HERITIER invite l'assemblée à se prononcer sur les Comptes Administratifs dont les résultats au 31/12/2019 sont les suivants :

COMMUNE		
Section de Fonctionnement	Excédent	407.405,78 €
Section d'Investissement	Déficit	- 202.629,33 €

EAU		
Section de Fonctionnement	Excédent	18.903,73 €
Section d'Investissement	Excédent	156.936.46 €

Les Comptes Administratifs 2019 de la Commune et de l'Eau sont adoptés à l'unanimité.

Comptes de gestion exercice 2019 : Commune-Eau.

Monsieur le Maire présente au Conseil les Comptes de Gestion de l'Exercice 2019 de la Commune et de l'Eau établis par Monsieur ANDRÉ Comptable du Trésor sur lesquels apparaissent les mêmes résultats de clôture que les Comptes Administratifs établis par le Maire.

Ne donnant lieu à aucune observation les Comptes de Gestion 2019 de la Commune et de l'Eau sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint Laurent du Pape.

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est appelé à délibérer pour approuver le bilan de la concertation et arrêter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en application du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Maire et Monsieur Raphaël MAIRE rappellent au Conseil Municipal que :

- Par délibération en date du 27 janvier 2015, le Conseil Municipal a prescrit la révision du PLU et fixé les modalités de la concertation,
- Les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du PLU visent à :

- Assurer un développement démographique suffisant afin de maintenir les commerces existants dans le centre-village et étudier les besoins d'en créer de nouveaux, moderniser, améliorer, développer les services publics, poursuivre la création et l'amélioration des services aux personnes dans l'Espace Filature
- Poursuivre le projet de développement du centre-village et le réaménagement de la place centrale
- Adapter le projet de PLU aux orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à venir
- Permettre le maintien et si possible le développement de l'activité agricole
- Améliorer le transit routier Est-Ouest (déviation du village)
- Prendre en compte les risques et les contraintes environnementales

- En date du 20 mars 2017, le Conseil Municipal a débattu (débat n°1) sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- En date du 18 juillet 2018, le Conseil Municipal a débattu de nouveau (débat n°2) sur les orientations générales du PADD,
- Le PADD s'articule autour de 4 orientations générales :

- Orientation n°1 : Préserver les grands équilibres naturels, paysagers et agricoles
- Orientation n°2 : Maîtriser l'évolution de la population, diversifier l'offre de logements et améliorer le cadre de vie
- Orientation n°3 : Recentrer la dynamique urbaine sur le village et renforcer le niveau des équipements
- Orientation n°4 : Faciliter la mobilité des habitants

- S'agissant de la concertation, elle s'est déroulée du 27 janvier 2015 jusqu'à ce jour. Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2015, les modalités de concertation qui avaient été prescrites ont été respectées :

- Articles dans la presse locale et dans le bulletin municipal
- Réunions avec les associations et la population
- Exposition publique du projet consultation disponible en mairie
- Mise à disposition d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée par le projet

Le PLU apporte des réponses adaptées aux enjeux soulevés à travers les principales pièces qui le composent (PADD, OAP, zonage, règlement écrit), dans le respect des dispositions réglementaires et légales qui s'imposent : lois Grenelle, ALUR, PLH, etc. et en cohérence avec les politiques conduites à l'échelle intercommunale : économie, …

Le bilan de la concertation peut donc être approuvé.

- S'agissant de l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Le projet de plan ainsi élaboré peut être arrêté en vue de sa transmission aux personnes publiques associées puis de sa soumission à une enquête publique. Ce projet sera susceptible d'évoluer en fonction du résultat de l'enquête publique et des avis recueillis.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le bilan de la concertation, arrête le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), dit que le dossier correspondant sera notifié pour avis aux personnes publiques associées, aux différents organismes concernés et aux Maires des Communes limitrophes.

25 MAI 2020

Installation du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Laurent du Pape proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations

du 15 Mars 2020 se sont réunis dans la salle des Fêtes la Filature sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.
La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CIVAT Maire sortant qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions suite aux opérations du 15 Mars 2020, Mesdames et Messieurs:

GARAYT Frédéric
LAFFONT Corine
JOUBERT Valentin
MORIN Edith
AYMARD Joël
MAHUT Josette
CANDELA Pascal
ROBIN Carole
CLAVERIE Jean-Yves
BELLA Laurie
LEBRAT Géraud
THIOL Catherine
THOUILLEUX Robin
PARDO Nathalie
LARIVIERE Valéry
GALLIOU Yann
GOUNON Martine
LADREYT Claude
REYNAUD Cécile

Madame Josette MAHUT la plus âgée des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.
Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Valentin JOUBERT.

Élection du Maire.
La Présidente, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire.
A l'issue du Premier tour du scrutin Monsieur Frédéric GARAYT a obtenu quatorze voix (14) Monsieur Frédéric GARAYT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé. Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean-Louis CIVAT pour le travail accompli au service de la Commune depuis 1983 au cours de ses mandats successifs en qualité de Conseiller Municipal puis d'Adjoint puis de Maire et remercie les nouveaux conseillers d'avoir accepté de s'engager dans la gestion municipale.

Fixation du nombre d'adjoints au Maire.
Le Conseil Municipal, après débat et en avoir délibéré, par seize voix pour et trois abstentions décide la création de quatre postes d'Adjoints au Maire.

Élection des quatre adjoints.
Il a été procédé ensuite, par scrutin de liste et sous la présidence de Mr Frédéric GARAYT élu Maire, à l'élection de quatre Adjoints.
Premier tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
A déduire: bulletins blancs (article L.65 du Code électoral)	2
A déduire: bulletins nuls (article L.66 du Code électoral)	2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

La liste de Mme Corine LAFFONT a obtenu 15 voix.
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

Mme Corine LAFFONT
Mr Pascal CANDELA
Mme Edith MORIN
Mr Jean-Yves CLAVERIE

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Lecture de la Charte de l'élu local.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal prend acte de la lecture de la charte de l'élu local par Monsieur le Maire.

8 JUIN 2020

Indemnités de fonction du maire et des adjoints.
Monsieur le Maire informe l'assemblée des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2123-20 et suivants portant sur le montant des indemnités de fonctions pouvant être allouées au Maire et aux Adjoints dans le cadre de leurs fonctions. Ces indemnités sont calculées dans la limite des taux maximaux.
Le Conseil Municipal par quinze voix pour dont un pouvoir et deux abstentions décide d'allouer à compter du 26 Mai 2020 les indemnités telles que définies ci-après :
Indemnité du Maire : 51.60 % de l'Indice Brut terminal de la fonction publique
Indemnité de chacun des 4 Adjoints : 19.80 % de l'Indice Brut terminal de la fonction publique.

Désignation des membres des commissions municipales.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer neuf commissions dont la composition est la suivante :
- Commission des projets de développement communal, urbanisme, aménagement de l'espace, qualité de vie, préservation du patrimoine dont dossier « Puzzles Gourmands » :
Pascal CANDELA, Géraud LEBRAT, Robin THOUILLEUX, Laurie BELLA, Nathalie PARDO, Carole ROBIN, Edith MORIN, Martine GOUNON, Yann GALLIOU.
- La Commission des finances :
Corine LAFFONT, Valentin JOUBERT, Valentine MAHUT, Valéry LARIVIERE, Robin THOUILLEUX, Yann GALLIOU.
- La Commission du mouvement associatif, culture, sports et loisirs :
Edith MORIN, Valentin JOUBERT, Pascal CANDELA, Joël AYMARD, Carole ROBIN, Martine GOUNON, Yann GALLIOU.
- La Commission du personnel :
Corine LAFFONT, Géraud LEBRAT, Edith MORIN, Valéry LARIVIERE, Claude LADREYT.
- La Commission des travaux :
Jean-Yves CLAVERIE, Géraud LEBRAT, Joël AYMARD, Claude LADREYT.
- La Commission de l'action sociale, restauration scolaire :
Corine LAFFONT, Valentine MAHUT, Edith MORIN, Valéry LARIVIERE.
- La Commission des écoles, jeunesse, conseil municipal des jeunes :
Corine LAFFONT, Valentin JOUBERT, Carole ROBIN, Valéry LARIVIERE, Catherine THIOL, Cécile REYNAUD.
- La Commission communication :
Corine LAFFONT, Valentin JOUBERT, Robin THOUILLEUX, Carole ROBIN.
- La Commission de la transition écologique :
Robin THOUILLEUX, Géraud LEBRAT, Laurie BELLA, Nathalie PARDO, Carole ROBIN, Valéry LARIVIERE, Catherine THIOL, Martine GOUNON, Cécile REYNAUD.

29 JUIN 2020

Taux d'imposition des taxes directes locales 2020.
Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2020 des taxes Foncier Bâti et Non Bâti et informe du gel du taux de la taxe d'habitation dès 2020 suite à la réforme de la fiscalité directe locale.
Il invite les membres de l'assemblée à se prononcer sur les taux à appliquer en 2020.
Le Conseil Municipal, après discussion et vote décide à l'unanimité d'appliquer les taux suivants en 2020 :

Taxe Foncier Bâti 13,85 %
Taxe Foncier Non Bâti 53,07 %

Déneigement voirie : Hiver 2019-2020.
Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche pour le financement des dépenses engagées dans le cadre des travaux de déneigement sur la période hivernale 2019-2020.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité sollicite une subvention.

Centre Communal d'Action Social : désignation du nombre et des membres.
Monsieur le Maire informe que suite aux renouvellements des Conseil Municipaux il y a lieu de constituer un nouveau Conseil d'Administration chargé de gérer le Centre Communal d'Action Sociale.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe à quatre le nombre d'élus siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et désigne les membres élus suivants :

Mme Corine LAFFONT
Mme Josette MAHUT
Mme Edith MORIN
Mr Valéry LARIVIERE

Convention service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.
Monsieur Le Maire rappelle qu'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche a été conclue pour la mise à disposition du service de médecine professionnelle et préventive dont le terme était le 31 mars 2020.
Le Centre de Gestion de l'Ardèche propose d'établir une nouvelle convention qui prendra effet au 1er Avril 2020 pour une durée de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition.

Convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers C.N.R.A.C.L., et d'information IRCANTEC et RAFP par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ardèche.
Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche propose une nouvelle convention d'assistance administrative des dossiers CNRACL, IRCANTEC et RAFP pour la période du 1er Juillet 2020 au 31 Décembre 2022.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par seize voix pour et deux abstentions approuve la nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Désignation délégué de la Commune siégeant au Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE07).
Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner son représentant qui participera au collège électoral chargé d'élire les délégués au Comité Syndical du SDE07 pour son arrondissement et propose :
M Frédéric GARAYT en qualité de délégué titulaire SDE07 et Mme Corine LAFFONT en qualité de déléguée suppléante SDE07.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par dix-sept voix pour et une abstention approuve la désignation proposée.

Désignation délégué de la Commune au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA).
Monsieur le Maire informe que suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, ceux-ci élisent un délégué qui est amené à siéger au sein de l'Assemblée Générale du Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) auxquels ils adhèrent.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur Frédéric GARAYT en qualité de délégué de la Commune auprès du Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA).

Eveil musical - École SAINT EXUPERY - AN 2020-2021.
Monsieur le Maire présente la proposition du Président du Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Ardèche Musique et Danse concernant l'action de sensibilisation aux pratiques musicales en direction des écoles et invitant la Commune à se prononcer sur cette action pour l'année scolaire 2020-2021.
Il précise que cette action a été mise en place pour les cycles 2 et 3 au sein de l'École Saint Exupéry depuis plusieurs années et qu'elle pourrait être renouvelée ; cette prestation s'élève à 1.200 € pour 30 séances d'une heure (quinze séances par cycle) à la charge de la Commune.
Il souligne par ailleurs que l'École Publique bénéficie de ces prestations par convention avec les Centres Musicaux Ruraux.
Le Conseil Municipal, après débat et en avoir délibéré, par seize voix pour et trois abstentions décide de reconduire l'action proposée sur la période d'Octobre 2020 à Juin 2021 et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.
Yann GALLIOU interroge sur la participation allouée à Saint Exupéry via l'intervenant musical car une réévaluation du forfait communal dans le cadre du contrat d'association avait été effectué, il souhaite qu'à l'avenir les participations annexes versées à Saint Exupéry soient étudiées.
Valéry LARIVIERE souligne qu'un certain nombre d'élèves fréquentant l'école Saint Exupéry sont domiciliés sur la Commune de Beauchastel et souhaite qu'en 2021 cette Commune soit interrogée pour une éventuelle participation.
Corine LAFFONT, première adjointe, informe qu'à la suite de l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans depuis Septembre 2019, la participation complémentaire à verser à l'OGEC, calculée prochainement, pourrait bénéficier d'une aide de l'État.

Occupation du domaine public - Place Centrale.
Monsieur le Maire informe que la Sarl BSL «Bistrot de Saint Laurent» 101 Place Centrale sollicite une autorisation pour l'extension de la terrasse du Bar Restaurant situé au rez de chaussée de l'immeuble Pont Eyrieux.
Monsieur le Maire rappelle que cette construction étant assimilée à l'occupation du domaine public, un accord de la Commune est nécessaire.
L'autorisation d'installer cette terrasse sur le domaine public pourrait lui être accordée sous les conditions suivantes : être dans la continuité de celle existante, en bois facilement démontable, accessible aux personnes à mobilités réduites, ne crée pas d'obstacle à l'évacuation des eaux pluviales.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accorder l'autorisation d'occupation du domaine public sous réserve des conditions énoncées.

École SAINT EXUPERY : Contribution Communale.
Monsieur le Maire rappelle que la Commune alloue une contribution communale annuelle de fonctionnement à l'OGEC Saint Exupéry de Saint Laurent du Pape conformément au Contrat d'Association du 5-8-1980.
A la demande de l'Ogec cette contribution est versée par tiers depuis 2018 au cours des mois de Janvier, Juin et Octobre.
Compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'association celle-ci- demande à ce que le dernier tiers de la contribution soit versée par anticipation au cours du mois de Juillet 2020.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité accepte de verser la contribution communale annuelle 2020 d'un montant de 16731 € allouée à l'OGEC dans le cadre du contrat d'association au cours des mois de Janvier, Juin et Juillet 2020.

10 JUILLET 2020

Élections sénatoriales.
Monsieur le Maire informe que les élections sénatoriales auront lieu le Dimanche 27 septembre 2020.
Chaque Conseil Municipal doit élire en son sein des délégués et suppléants qui participeront à l'élection des Sénateurs dans chaque département.
En ce qui concerne la Commune de Saint Laurent compte tenu du chiffre de sa population cinq délégués titulaires et trois suppléants doivent être désignés.

A l'issue du scrutin de liste organisé à bulletin secret les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	19
Nombre de suffrages déclarés blancs	4
Nombre de suffrages exprimés	15

Frédéric GARAYT, Corine LAFFONT, Pascal CANDELA, Edith MORIN, Yann GALLIOU, en tant que titulaire, et Josette MAHUT, Joël AYMARD, Cécile REYNAUD, en tant que suppléants, sont élus et acceptent le mandat qui leur est confié.

Délégation du conseil municipal au Maire.
Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.
Après avoir donné lecture des principales délégations nécessaires à la gestion quotidienne communale, il propose à l'assemblée de se prononcer.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 18 voix pour dont trois pouvoirs et 1 abstention décide de confier au Maire les délégations stipulées aux alinéas 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 17, 20, 23 et 24 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :
- 4°- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 5°- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 6°- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 7° - De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8°- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- 9°- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 10° - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- 11°- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- 13° - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 14°- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite: de 10 000 € par sinistre.
- 20° - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal de100.000 €,
- 23° - De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune ;
- 24° - D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Représentant de la collectivité au sein du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant de la collectivité auprès du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, auquel elle est adhérente.
Le représentant ainsi désigné siégera notamment au sein d'un des collèges électoraux du syndicat mixte : ces collèges électoraux désigneront ensuite des représentants titulaires et suppléants qui formeront alors le «Comité Syndical » de l'établissement, organe délibérant du Syndicat Mixte.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'élire Monsieur Valentin JOUBERT représentant de la collectivité au sein du collège électoral du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

Affectation du résultat 2019 : Commune - Eau.
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2019 comme suit en tenant compte des restes à réaliser 2019 :
Commune :
Compte 1068 : Réserves investissement 202.630,00 €
Compte 002 : Excédent reporté 204.775,78 €

Compte tenu du transfert de compétence de l'EAU à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche au 1-1-2020, les résultats excédentaires de fonctionnement et d'investissement 2019 du Budget de l'EAU sont intégrés au budget primitif Communal 2020 pour les montants suivants :
Section de Fonctionnement : 18.903,73 €
Section d'Investissement : 156.936,46 €

Budget Primitif 2020 : Commune.
Corine LAFFONT, première adjointe, informe que le budget présenté a été construit dans un contexte particulier, transition entre deux équipes avec une prise de fonctions tardive du nouveau Conseil Municipal à cause de la crise sanitaire. C'est donc un budget a minima, en particulier pour les investissements dans la mesure où il ne reste que cinq mois d'exercice d'une part et d'autre part dans la mesure où les dossiers importants de demandes de financements déposés en février n'ont pas été retenus. Des décisions modificatives seront vraisemblablement nécessaires d'ici le prochain budget.
Les projets prioritaires d'envergure essentiels pour notre Commune vont être construits dans les prochaines semaines et feront l'objet de demandes de financements auprès de l'État, de la Région et du Département : mise en sécurité de la traversée du village, accessibilité de la salle des fêtes et mairie aux personnes à mobilité réduite, toiture du château…
Corine LAFFONT, première adjointe, apporte toutes explications sur les montants proposés pour le Budget Primitif 2020 et ce en cohérence avec la présentation faites lors de la Commission des Finances.
Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2020 de la Commune équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Budgets Primitifs 2020	Fonctionnement	Investissement
	1.393.282€	749.298 €

Commission Communale des impôts directs.
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite des récentes élections municipales, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs dont la durée de mandat est la même que celle du Conseil Municipal.
Six commissaires titulaires et six commissaires suppléants seront désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques sur proposition d'une liste de vingt-quatre contribuables dressée par le Conseil Municipal.
Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la liste proposée qui sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré approuve à l'unanimité la liste proposée.
Tarif encart publicitaire bulletin municipal.

Pascal CANDELA, deuxième adjoint, rappelle que les encarts publicitaires paraissant dans les bulletins municipaux étaient jusqu'à présent gérés directement par l'imprimeur.
Il propose que ces encarts soient désormais gérés par la Commune

par un démarchage direct auprès des entreprises, artisans, commerçants ou tous autres annonceurs souhaitant faire paraître une publicité dans le Bulletin Municipal.
Il souligne que ce Bulletin Municipal après parution et diffusion auprès des habitants est également mis en ligne sur le site internet communal permettant une large diffusion au-delà du territoire communal.
Mr CANDELA remercie Laurie BELLA, Nathalie PARDO, Catherine THIOL pour leur investissement dans le cadre du démarchage auprès des annonceurs.
Il présente à l'assemblée les différents tarifs qui pourraient être appliqués et proposés aux annonceurs.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les tarifs des encarts publicitaires proposés pour le financement du Bulletin Municipal.

28 JUILLET 2020

Syndicat de Production d'Eau Rhône Eyrieux : Désignation des délégués.
Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant chargés de siéger au sein du Syndicat de Production d'Eau Rhône Eyrieux (Sivure).
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par onze voix pour dont un pouvoir et quatre abstentions dont deux pouvoirs :
- DESIGNE Monsieur Géraud LEBRAT en qualité de délégué titulaire, Monsieur Jean-Yves CLAVERIE en qualité de délégué titulaire, Monsieur Valentin JOUBERT en qualité de délégué suppléant chargés de représenter la Commune au sein du Syndicat de Production d'Eau Rhône Eyrieux

Syndicat Ardèche-Drôme Numérique (ADN) : Convention relative à l'usage d'un support de la station de pompage pour l'installation d'équipements de communications électroniques (fibre optique).
Jean-Yves CLAVERIE, quatrième adjoint, présente le projet de convention à établir entre le Syndicat Ardèche-Drôme Numérique (ADN) et la Commune de Saint Laurent du Pape pour la pose d'un câble de fibre optique aérien et d'un boîtier aérien sur un poteau bois appartenant à la Commune au carrefour de Vernoux et de la RD 120 et ce dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire communal.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la convention et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la présente décision.

8 SEPTEMBRE 2020

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche : Délégué à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).
Monsieur le Maire propose de désigner Madame Corine LAFFONT, première adjointe en charge des finances, pour représenter la Commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré décide à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire.

ÉCOLE SAINT EXUPERY : Contribution Communale et demande d'aide financière auprès de l'État.
Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la Loi du 26 Juillet 2019 pour une école de confiance décidant de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans à compter de la rentrée 2019, la contribution des
Communes aux écoles privées sous contrat d'association doit inclure les élèves de maternelle même si le contrat ne le prévoit pas.
Le montant de la contribution forfaitaire de l'année scolaire 2019-2020 calculé sur la base du cout/élève de maternelle PS/MS de l'école publique s'élève à 1245 €.
Le surcoût engendré par cette décision peut bénéficier d'une subvention de l'État par l'attribution des ressources dues aux Communes.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par dix voix pour dont deux pouvoirs et cinq abstentions dont un pouvoir de fixer à 1245 €/élève en classe de petite section et moyenne section domicilié sur la Commune de Saint Laurent du Pape le montant de la contribution à verser à l'école Saint Exupéry au titre de l'année scolaire 2019-2020 et sollicite à l'unanimité la subvention correspondante auprès de l'État.

FONDS DE SOLIDARITÉ : Soutien au commerce de proximité et demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.
Monsieur le Maire informe que les gérants du Bar Restaurant situé Place Centrale, dont les locaux sont propriété de la Commune, pourraient bénéficier d'un soutien financier de la Commune par l'exonération des loyers dus à la Commune en raison de la crise sanitaire. Cette exonération pourrait couvrir la période du 18/5/2020 au 31-7-2020 pour un montant total de 2358 € pour lequel la Commune pourrait solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité 2020.
Le Conseil Municipal, après débat et en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Création d'un cinquième poste d'adjoint au maire.
Monsieur le Maire informe que le nombre maximum des Adjoints au Maire pouvant être fixé au sein du Conseil Municipal est de 5.
Il rappelle que quatre Adjoints ont été élus le 25 Mai 2020 et propose la création d'un poste d'adjoint supplémentaire. Le Conseil Municipal, après débat et en avoir délibéré, par dix-sept voix pour dont trois pouvoirs et une voix contre crée un poste supplémentaire d'Adjoints au Maire, ce poste prend rang à la suite du poste de 4ième Adjoints au Maire.

Création d'un cinquième poste d'adjoint au maire, élection, nomination conseillers municipaux délégués et fixation des indemnités.
Monsieur le Maire propose compte tenu de l'évolution du nombre de dossiers à traiter de créer un poste de 5ième Adjoint au Maire, de procéder à son élection, de désigner deux Conseillers Municipaux délégués et de fixer les indemnités de fonction correspondantes.
Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré par dix-sept voix pour dont trois pouvoirs et une voix contre crée un poste supplémentaire d'Adjoints au Maire. A l'issue du vote Monsieur Valentin JOUBERT ayant obtenu seize voix pour et deux voix nulles est élu 5 e Adjoint. Par seize voix pour dont trois pouvoirs et deux abstentions : Messieurs Géraud LEBRAT et Robin THOUILLEUX sont nommés Conseillers Municipaux délégués, les indemnités de fonction sont fixées à 7.8% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le 5ième Adjoint et à 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour chacun des deux Conseillers Municipaux délégués.

Comité national d'action sociale (CNAS) : Élection des délégués.
Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Saint Laurent du Pape est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis le 1er janvier 2010 organisme qui permet d'octroyer des prestations d'action sociale au personnel communal (aides, secours, prêts sociaux, loisirs, culture…).
Il précise que la Commune est représentée au sein des instances du CNAS par un délégué membre du Conseil Municipal et un délégué représentant le personnel de la collectivité désignés pour la durée du mandat municipal. Il souligne qu'à la suite des récentes élections municipales, il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Edith MORIN troisième adjoint en qualité de délégué Élu et Madame Isabelle FELIX, Secrétaire de mairie en qualité de déléguée Agent; chargés de représenter la Commune au sein des instances du CNAS.

BUDGET PRIMITIF 2020 FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020
O11	Charges caractère général	248 990.00
O12	Charges personnel	491 770.00
O14	Atténuation de produits	78 908.00
65	Autres charges gestion courante	270 601.00
66	Charges financières	25 900.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
23	Virement section investissement	276 113.00
	TOTAUX DÉPENSES	1 393 282.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020
70	Produits de services	14 000.49
73	Impôts et taxes	727 609.00
74	Dotation Participations	294 293.00
75	Autres produits gestion courante	18 000.00
77	Produits exceptionnels	5 700.00
6419	Remb.rémunérations de personnel	110 000.00
	TOTAUX RECETTES	1 169 602.49
OO2	Excédent Fonct° antérieur reporté	223 679.51
	TOTAL RECETTES cumulées	1 393 282.00

BUDGET PRIMITIF 2020 INVESTISSEMENT

DEPENSES d'Investissement		BP 2020
Opérations non affectées		**237 572.67**
1641	Rbt capital Emprunt	70 050.67
165	Dépots Cautionnement	1 680.00
1068	Réserves AEP	156 937.00
2041582	Subv équipement SDE	8 905.00
Opérations Voirie		**262 515.00**
Opérations Bâtiments		**131 613.00**
Opérations Médiathèque-Bibliothèque		**3 718.00**
Opération Mobilier Matériel		**5 400.00**
TOTAUX DEPENSES		**640 818.67**
OO1	Déficit reporté N-1	**108 479.33**
Total dépenses cumulées		**749 298.00**

RECETTES d'Investissement		BP 2020
Opérations non affectées		**254 715.54**
10222	FCTVA	35 000.00
10226	Taxe aménagement	6 500.54
1068	Réserves	202 630.00
165/28042	Caution /Amortiss subv investiss	1 680.00
168758	Subv Equipement	8 905.00
021	**Virement de sect° Fonct**	**276 113.00**
Opérations Voirie		**1900**
Opérations Bâtiments		**45 069.00**
Opérations Médiathèque-Bibliothèque		**14 564.00**
Opération Mobilier Matériel		**0.00**
TOTAUX RECETTES		**592 361.54**
OO1	Excédent antérieur reporté Invest	**156 936.46**
Total recettes cumulées		**749 298.00**

223.679, 51 € correspond à l'excédent Commune reporté 204775.78 de 2019 et à l'excédent reporté 2019 du Budget EAU de 18903.73 € (à partir du 1er janvier 2020 la compétence Eau est transférée à la CAPCA, cet excédent y sera donc transféré)

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget présenté a été construit dans un contexte particulier, transition entre deux équipes avec une prise de fonctions très tardive du nouveau Conseil municipal à cause de la crise sanitaire. C'est donc un budget a minima, en particulier pour les investissements dans la mesure où, à partir du vote en juillet 2020, il ne restait que 5 mois d'exercices d'une part, et d'autre part dans la mesure où les demandes de financements déposées en février pour d'importants projets n'ont pas été honorées, le Département nous demande de revoir ces dossiers, dont celui du Pied de l'Endroit, de manière à ce qu'ils puissent être éligibles au dispositif de financement Pass Territoire.

Les projets prioritaires d'envergure, essentiels pour notre commune, vont être construits dans les prochaines semaines afin qu'ils puissent faire l'objet de financements de l'Etat, de la Région et du Département : mise en sécurité de la traversée du village, accessibilité de la salle des fêtes aux personnes à mobilité réduite, toiture du château…

Les financements urgents sont pour l'heure tournés vers une première phase de mise en sécurité du Pied de l'Endroit avec la démolition des maisons gênantes présentant un danger, et avec la création du parking de la montée de l'Eglise afin de proposer aux riverains du Pied de l'Endroit un nouvel espace de stationnement. Nos fonds propres avec l'aide d'une DETR –Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux- nous permettent de financer ces réalisations qui s'avèrent désormais urgentes. Selon les dates d'obtention d'autorisation des travaux, ces financements feront l'objet de décisions modificatives sur le budget 2020, ou seront inscrits en section investissement au budget primitif 2021.

Corine LAFFONT, adjointe en charge des finances

Adduction d'eau potable Jalla, Pierrechargeat, les Roches

Fin du chantier AEP Adduction d'eau potable Jalla, Pierrechargeat ,les Roches. Ce projet lancé à l'initiative de l'ancienne municipalité avec comme maître d'ouvrage la CAPCA représentée par Mr Eddy Pontieret le SDEA comme maître d'œuvre représenté par Mr Vladimir Bouzin , a pu débuter mi septembre 2020 pour se terminer mi octobre 2020. Les travaux ont été réalisés par la ste MBTP représentée par Mme Karine Roche , les délais d'intervention efficacement réduits tout en effectuant un travail remarquable. Merci à Tous.

Travaux assainissement et eau potable Hameau de Royas

Du 9 novembre 2020 au 9 avril 2021, des travaux d'assainissement et eau potable vont être effectué au hameau de Royas occasionnant de grandes perturbations pour les riverains. La route étant coupée. Des systèmes de contournement vont être mis en place sur des terrains privés, dont nous remercions les propriétaires, et par la dolce via qui sera partagée entre promeneurs, vélos et véhicules légers des riverains. Ceux-ci seront interdits au camion sauf pour les pompiers, ambulances et entreprises résidentes.

Nous comptons sur la responsabilité de chacun, il en est de la sécurité de tous.

Merci de votre compréhension.

Début des travaux rue Pied de l'Endroit

Une première phase de mise en sécurité de la zone a été réalisée en attendant le début des travaux de démolition.

LA FIBRE ARRIVE

Comme vous l'avez surement remarqué des travaux sont en court depuis plusieurs mois pour l'installation de la fibre pour notre village. Ces travaux sont menés par Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique ou ADN. Si tout se passe bien une partie des citoyens devraient pouvoir être éligible à la fibre durant le premier trimestre 2021. Attention ADN n'installe pas la fibre jusqu'à votre domicile, cette installation reste à la charge de votre operateur internet. Si vous voulez plus informations sur l'éligibilité nous vous invitons à vous rendre sur le site www.ardechedromenumerique.fr, site sur lequel vous pourrez trouver une FAQ ainsi que des plaquettes explicatives.

NOS ACTIONS DEPUIS 5 MOIS

Cette liste est non exhaustive mais elle donne un aperçu de notre engagement au service de tous les papins.

- Nous avons construit le budget
- Mis en place le CCAS et élaboré son budget
- Pris notre place au sein de la Communauté d'Agglomération
- Dénoué des complexités administratives pour assurer la reprise du bar restaurant
- Renégocié le tarif des cotisations des assurances et plus généralement de divers fournisseurs
- Retravaillé la méthode d'élaboration du Papin dans le but d'en réduire le coût
- Mis en place la commission Associations afin d'optimiser nos services communaux à leur égard
- Créé la Guinguette estivale source de recettes supplémentaires pour les associations qui souhaitent s'inscrire dans ce dispositif
- Équipé l'école publique en matériel audio-visuel à tarifs négociés
- Nous l'avons également dotée d'un demi-poste d'ATSEM supplémentaire
- Évalué et attribué un forfait maternelle à l'école St Exupéry en conformité avec la loi dite Blanquer
- Géré un nouvel appel d'offre pour la restauration scolaire
- Contacté des représentants de diverses administrations afin de déverrouiller les dossiers du Pied de l'Endroit et du parking de l'Église
- Repris le dossier de la salle des fêtes afin d'obtenir dans les plus brefs délais et à moindre coût son accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Impulsé auprès de la CAPCA la réalisation des travaux d'assainissement à Royas et les travaux d'adduction d'eau potable
- Lancé les réflexions au sein de la commission transition écologique afin d'initier des projets s'inscrivant dans une démarche citoyenne
- Réceptionné le PLU construit sous l'ancienne mandature, PLU revenu invalidé ce qui nous contraint à engager de nouvelles concertations…

PROJET EXPÉRIMENTAL D'AUTOSTOP SÉCURISÉ DANS LA VALLÉE DE L'EYRIEUX

La CAPCA s'est associée avec plusieurs partenaires* pour expérimenter une « voie d'autostop sécurisée » dans la Vallée de l'Eyrieux. Visant prioritairement la facilitation de la pratique de l'autostop pour les jeunes, ce projet est également ouvert à toute personne souhaitant pratiquer l'autostop (ou prendre des autostoppeurs) dans les meilleures conditions possibles.

Pour cela, la CAPCA et les communes vont identifier des points d'arrêts autostop sécurisés qui seront matérialisés par des panneaux « point autostop » et proposent de créer un réseau pour rassurer autostoppeurs et conducteurs. Un listing des membres sera tenu à jour par la commune et la CAPCA et chaque membre bénéficiera d'une communication lui permettant de s'identifier comme « membre du réseau », ce qui lui permettra une meilleure identification.

Vous êtes intéressés par ce projet ou avez des interrogations ? Prenez contact avec votre commune ou la CAPCA pour communiquer vos coordonnées. Vous serez recontacté pour échanger sur le projet dès son lancement.

Ce projet expérimental est proposé dans le cadre du programme PEnD'Aura +, financé par le Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire au travers des Certificats d'Économies d'Énergie.

Contact CAPCA : Laëtitia PELLEREY
transports@privas-centre-ardeche.fr

** Le Département de l'Ardèche, , les Communautés de Communes Val'Eyrieux et Rhône Crussol, le Parc Naturel Régional le CIAS, l'ALEC 07, le CERMOSEM*

RÉFÉRENTS DE QUARTIERS

Conformément à nos engagements de campagne, dans un souci d'accroître la proximité avec les papins, la nouvelle équipe municipale a désigné des élus référents de quartier afin de donner et collecter des informations relatives à la vie municipale, de recueillir des problématiques, d'apporter ponctuellement des services aux personnes qui pourraient être en difficulté. N'hésitez pas à les contacter si besoin.

Bien entendu, la mairie reste ouverte à ses horaires habituels mais l'élu référent de quartier représente un trait d'union supplémentaire entre les administrés et l'équipe du Conseil municipal.

Les référents désignés en fonction des zones sont les suivants :

N°1 : Géraud LEBRAT
N°2 : Nathalie PARDO, Robin THOUILLEUX
N°3 : Catherine THIOL
N°4 : Valéry LARIVIERE
N°5 : Catherine THIOL, Edith MORIN-PATE, Nathalie PARDO, Robin THOUILLEUX
N°6 : Laurie BELLA
N°7 : Jean-Yves CLAVERIE
N°8 : Valentin JOUBERT
N°9 : A : Géraud LEBRAT
B : Valentin JOUBERT
C : Pascal CANDELA
D : Corine LAFFONT, Nathalie PARDO, Robin THOUILLEUX
E : Carole ROBIN
F : Corine LAFFONT
G : Valentine MAHUT, Martine GOUNON
N°10 : Valéry LARIVIERE

Pour pouvoir prendre contact avec votre référent vous pouvez tout simplement aller les voir en personne ou les appeler (lorsque vous avez leur numéro). Voici ci-contre la liste des coordonnées de chacun des référents :

Prénom NOM	Adresse	Numéro de téléphone
Carole ROBIN	311 route de Léouzée	
Catherine THIOL	274 route de Semensac	
Corine LAFFONT	80 allée de Roses	06 82 28 08 13
Edith MORIN-PATE	2100 route de Royas	
Géraud LEBRAT	622 chemin d'Hautussac	06 58 61 91 09
Jean-Yves CLAVERIE	256 les plantas	07 83 65 15 80
Laurie BELLA	22 ruelle de Narbousset	
Martine GOUNON	1805 route de Royas	
Nathalie PARDO	71 chemin de Barneire	
Pascal CANDELA	298 montée de la Garenne	
Robin THOUILLEUX	71 chemin de Barneire	
Valentin JOUBERT	259 montée d'Hautussac	07 70 27 70 81
Valentine MAHUT	20 route de Royas	
Valéry LARIVIERE	25 chemin de Capet Feroussier	

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE

La commission s'est réunie deux fois. Des objectifs ciblés et une méthode participative ont émergé des premières réflexions.

Objectifs

Tendre vers une gestion des ressources confortable et pérenne :

- Optimisation des économies et des consommations d'énergies et d'eaux
- Promotion des circuit courts

Veiller aux écosystèmes que l'on partage avec la faune et la flore :

- Recherches et diagnostiques sur l'état de notre environnement
- Soutient aux démarches respectueuses de cet environnement

Renforcer notre démarche grâce à l'implication des habitant.e.s volontaires :

- Animation de la participation citoyenne avec petits et grands
- Rencontres avec les spécialistes et acteurs locaux

Une méthode de travail participative

POURQUOI ?

- Consulter, échanger, débattre avec un maximum de personnes pour connaître le plus grand nombre des aspects d'un problème. Permet de prendre les meilleures décisions.
- Partager les responsabilités, les moments de prises de décisions, ce qui favorise l'enthousiasme et la résilience.
- De plus en plus de citoyens se sentent concernés par des thématiques d'intérêt général telles que le climat, l'eau, les sols...ce qui représente une opportunité de s'impliquer collectivement pour traiter des problèmes globaux.

COMMENT ?

- **Réunions publiques**
- **Conférences ludiques,** ciné-débats par exemple
- **Outils d'intelligences collectives** pour aboutir aux idées et solutions qui conviennent au plus grand nombre, favoriser l'appropriation de la dynamique de la commune et par là même la responsabilité de chacun.e.s : forum ouverts, café débats...
- **Créer des groupes thématiques**

  › **Re-végétalisation du village :** une ou plusieurs réunions pour avoir le ressenti et la motivation des citoyen.nes.

  › **Installation de composteurs :** soit en installer sur les lieux publics. Soit partager les bacs dans les jardins des particuliers : la consultation nous le dira.

  › **Journées de ramassage des déchets :** ludiques et éducatifs, avec une collation à la fin. Par la même chercher à sensibiliser des touristes par de l'affichage par exemple.

  › **Intégrer les enfants :** leurs proposer des activités ludiques et pédagogiques (pépinière, déchets, compost…). Leurs proposer de prendre part à la réflexion lien avec le projet de Conseil municipal des Jeunes.

  › **Système d'alerte citoyenne :** outil de signalement contre l'ambroisie et la forte présence de déchets sur un lieu par exemple.

Hélas, compte tenu des nouvelles mesures restrictives liées au Covid-19, il est difficilement pensable pour l'instant d'organiser une réunion de participation citoyenne en souhaitant la présence du plus de monde possible.

Si vous avez des connaissances/expériences/compétences dans ces domaines et que vous souhaitez les mettre à contribution, ou si vous avez des compétences dans d'autres domaines s'inscrivant dans la commission Transition Écologique vous pouvez nous contacter :

Robin Thouilleux : robinsurterre@mailoo.org
(rapporteur de la commission Transition Écologique)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCAS

PRÉSENTATION DU CCAS

Les membres

Outre Monsieur le Maire, Frédéric Garayt, qui préside le CCAS, pour cette mandature, les membres sont :

› parmi les élus :
Mme Corine Laffont, Mme Edith Paté, Mme Valentine Mahut, Mr Valéry Larivière

› parmi les administrés :
Mme Berthe Chave, Mme Jeanine Brun, Mme Catherine Rouichi, Mme Chantal Ferraro

Les compétences du CCAS

Les missions principales du CCAS sont :

› La restauration scolaire

› Les actions envers nos aînés

› L'aide sociale pour les familles en difficulté avec notamment l'attribution de bons de secours et d'aides d'urgence

LES ACTIONS 2020

Restauration scolaire Cantine Communale

En juin, l'engagement avec le prestataire API, basée à Loriol, arrivait à son terme.

Nous avons donc lancé un nouvel appel d'offre pour l'année scolaire 2020-2021.

Dans le respect de nos engagements de campagne, nous avons consulté les familles afin de connaître leur position sur le choix d'un éventuel prestataire local, un commerçant artisan du village, si une réponse par ce dernier était faite à l'appel d'offre lancé.

API, SHBC et Les Toqués Ardéchois ont répondu à l'appel d'offre.

Le mercredi 22 juillet 2020, les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont voté à l'unanimité le choix d'un prestataire local pour la restauration scolaire : un commerçant artisan du village Les Toqués Ardéchois.

Le CCAS s'est appuyé sur les points suivants:

- Le résultat de la consultation des familles faite en juin.
- La volonté de favoriser et consolider l'emploi au village.
- La qualité des denrées et la qualité de leur préparation.
- La volonté de favoriser les circuits courts, empreinte carbone moindre.

Le coût du repas est désormais de 4,60 euros pour les enfants dont la famille réside à St Laurent du Pape ou à Gilhac et Bruzac, et 5,60 euros pour les enfants dont la famille réside sur une autre commune.

LES ACTIONS ENVERS LES AÎNÉS

Choix des actions 2020 et 1er semestre 2021 mais sur l'exercice budgétaire 2020 pour les Personnes Âgées.

Lors de la réunion du CCAS du 22 juillet les actions suivantes avaient été décidées :

- Colis pour les 75 ans et plus
- Repas et animations en janvier pour les 65 ans et plus

Compte tenu de la crise sanitaire, lors de la réunion du 6 octobre, les membres du CCAS se rendent à l'évidence, il est préférable de ne pas maintenir le repas de janvier avec ses animations en espace clos.

Pour rappel, l'enveloppe budgétaire votée pour les diverses actions 2020 est de 7000 euros.

Après discussions, il est décidé de :

› Élargir la distribution du colis aux 67 ans et plus. Une distribution se fera en Mairie par des élus et membres d'Ensembles et Solidaires volontaires. Les personnes qui ne seront pas venues en Mairie récupérer leur colis les auront à domicile, portage à domicile par des membres d'Ensembles et Solidaires accompagnés si besoin d'élus référents de quartier.

› Organiser au printemps 2021 une animation type spectacle avec un magicien et concert/Karaoké + collation soit en plein air, soit à la salle des fêtes, selon l'évolution de la pandémie de la Covid.

GUINGUETTE AU FIL DE L'EAU...

La nouvelle équipe municipale a eu le souhait de créer un évènement convivial pouvant intéresser le plus grand nombre de papines et papins. Pour cela, nous avons décidé d'organiser des guinguettes, avec la participation des associations entre le 14 juillet et le 15 août, au bord de l'Eyrieux.

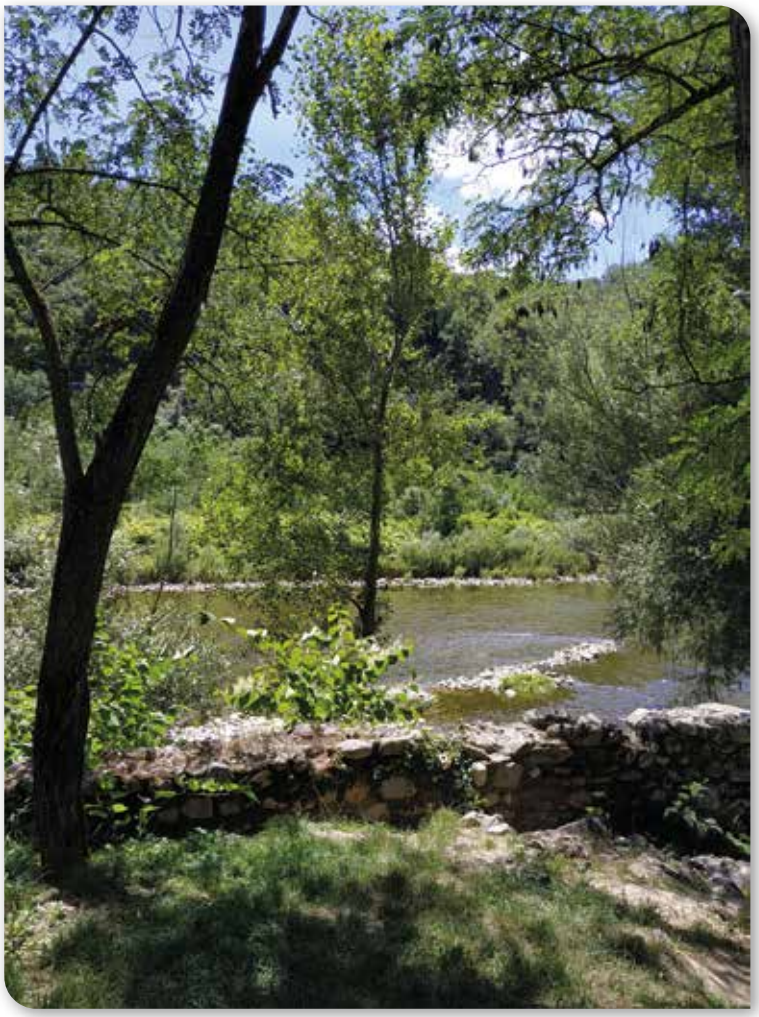

Grâce aux associations qui se sont portées volontaires pour tenir ces guinguettes et avec une participation de 200 à 300 personnes à chaque soirées, nous avons pu constater l'engouement de nos concitoyens et le plaisir qu'ils avaient à se retrouver, pour un moment agréable, au fil de l'eau, à écouter de la musique.

Nous remercions les associations : hand ball Rhône Eyrieux, Le sou des écoles, Hautus'sacs à sons, Foyer animations et nature, ACCA, Les anciens combattants, Lvs basket et Une rose un espoir, de nous avoir aidé et soutenu dans cette aventure, et d'avoir voulu y croire avec nous. Nous souhaitons, avec elles, faire prospérer cet évènement l'année prochaine, si les conditions le permettent.

Nous remercions également les groupes musicaux, Alain Reynaud, Les bérets des villes, Flo d'Ame, Callune, Men inSka, Les bérets des villes, ainsi que tous les intervenants amateurs, souvent prévenus très tardivement, qui ont répondu présents.

Nous espérons que vous avez appréciés ces moments et souhaitons vous retrouver l'été prochain.

HAUTUS'SAC-À-SONS

ASSOCIATION HAUTUS'SAC A SONS – FESTIVAL DES PATTES DE SANGLIER

Nous étions pourtant prêts ! La programmation musicale et les aspects techniques (scène, son et lumière) étaient calés ! Malheureusement, du fait du contexte sanitaire, nous avons dû, comme tant d'autres professionnels et associations, renoncer à notre évènement festif : l'édition 2020 du festival des Pattes de Sanglier !

Avant l'été, la nouvelle équipe municipale de Saint Laurent du Pape a proposé aux associations du village de co-organiser des soirées Guinguette au bord de l'Eyrieux les week end de juillet Août. Nous avons saisi cette occasion en proposant, en partenariat avec le foyer animation et nature, une soirée festive musicale le 31 juillet. Différents jeunes de Saint Laurent ont ainsi pu jouer sur scène en première partie du groupe « Men in Ska ». Ce fut clairement, de l'avis de tous, une belle soirée avec une bonne participation du public. Nous remercions la Mairie pour cette initiative.

Plus récemment, nous nous sommes retrouvés le samedi 10 octobre pour l'Assemblée générale de notre association. Nous la voulions « festive et musicale » puisque c'est dans l'ADN de notre association mais la COVID 19 ne nous a pas permis de l'organiser ainsi. Quoi qu'il en soit, nous avons pu effectuer la partie réglementaire autour d'un bon nombre d'adhérents. A cette occasion, notre Président Julien CHENOU a souhaité se mettre en retrait pour des raisons personnelles et cédé sa place tout en restant bénévole actif le jour du Festival. Julien est à l'initiative de ce festival, il a su par sa motivation et son enthousiasme, s'entourer d'une belle équipe et réaliser ce pari un peu fou… ! Rappelons que d'un micro festival dans la rue du hameau d'Hautussac, on est passé en quelques années à un véritable festival réunissant 1200 spectateurs dans le parc du Château du Bousquet ! Merci à toi Julien !

Le nouveau Bureau de l'association est composé de Guillaume REYNAUD, Thierry FAY, Raphaël MAIRE (tous 3 co-Présidents), de Régis RANCIER (Trésorier) et de Louis-Ness BELHABCI. Le Conseil d'Administration s'est également étoffé de nouveaux membres motivés.

Portez-vous bien, on vous donne rendez-vous au Printemps 2021 !

LVS BASKET

Equipe Fanion

Equipe U13 Féminine

Equipe U17 Masculine

Après l'arrêt net au 15 mars de la saison passée, nous avons repris les entraînements mi-août confiant pour cette saison 2020-2021.

Nous avons organisé de nombreux stages pendant ces vacances de Toussaint, mais le spectre d'un nouveau confinement ou fermeture de gymnase se profile en cette fin octobre. Les championnats départementaux et régionaux sont à l'arrêt jusqu'à nouvel ordre.

Nous espérons que 2021 verra la reprise des entraînements et des matchs. Nous serons prêts à accueillir tout enfant qui voudra venir essayer le basket-ball.

Notre équipe première en tête du championnat 2019-2020 à accéder à la R2 (niveau région), l'objectif pour cette saison est le maintien. Nous avons dû reporter déjà deux fois le spectacle de l'humoriste Donel Jack'sman, nous l'avons programmé pour le vendredi 4 juin à 20h 30 à la salle des fêtes de La Voulte sur Rhône, si le COVID nous empêche de le faire en intérieur nous le programmerons en extérieur au Parc Baboin.
Nous espérons pouvoir maintenir notre Loto en avril et surtout la matinée boudin-caillettes le dimanche 7 mars 2021 sur la place Etienne-Jarjeat à La Voulte.

Il est très important pour les associations de pouvoir maintenir un maximum d'événements afin d'assurer le financement nécessaire à la bonne marche du club.

Nous remercions la mairie de Saint-Laurent-du-pape pour son aide et particulièrement cette année avec l'organisation des "guinguettes". Nous avons assuré la dernière avec nos amis du HBRE.

Le LVS a été endeuillé en ce début de saison avec le décès de Monsieur Léon Pozucek, joueur dans les années 1955 à 1960 puis dirigeant du club et Didier Roux, 39 ans ancien entraineur du LVS, préparateur physique et entraineur au club de Fos sur Mer qui évolue en Pro-B.

La Présidente, les dirigeants, joueurs et joueuses du LVS Basket vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches.

Pour nous contacter :

Baptiste : 06-28-48-59-33

Maxime : 06-31-73-67-85

Martine : 06-09-80-15-39

HANDBALL RHÔNE EYRIEUX
La Voulte sur Rhône - Beauchastel - St Laurent du Pape

Après une saison dernière tronquée et frustrante, une nouvelle saison vient de reprendre au Handball Rhône Eyrieux Ardèche. Malgré les difficultés liées à la pandémie covid, tout a été mis en place au sein du club, pour permettre un déroulement le plus sereinement possible au niveau sportif.

Le fait marquant de cette nouvelle saison, est la collaboration avec le club de Loriol au niveau des équipes seniors. Fort d'une entente réussie au niveau des jeunes en catégorie élite, la saison précédente, les dirigeants des deux clubs ont souhaité aller plus loin dans leur entente, et mutualiser leurs moyens, en cette période difficile. Il faut dire que le club de Rhône Eyrieux sait de quoi il parle en matière d'entente, et avait laissé les querelles de clocher de côté depuis longtemps. La fusion des deux clubs historiques qui était l'Entente Beauchastel-St Laurent du Pape et le La Voulte Sportif, il y a 25 ans, sont là pour en attester.

Cette nouvelle Entente, souhaite ainsi consolider sa place en Championnat de France Nationale 3, avec des équipes réserves allant de la Pré-nationale à l'Honneur régional. L'objectif commun des deux clubs étant de proposer un niveau de jeu intéressant pour chaque jeune accédant à la catégorie senior.

Car l'objectif principal des deux entités est bien la formation des jeunes, et la possibilité d'offrir aux meilleurs éléments la possibilité d'évoluer au plus haut niveau, sans délaisser personne. Le HBRE conservera des équipes évoluant en niveau départemental, afin d'offrir une pratique adaptée au niveau de chacun.

Le club a pu mettre en place et développer des actions dans le milieu scolaire de nos trois communes. Une classe à option handball a été ouverte au collège des 3 Vallées à La Voulte, avec des participations régulières aux phases finales du championnat de France UNSS, jusqu'au titre décroché en juin 2019 par les minimes filles. Enfin, depuis trois saisons le club est partenaire de la section handball du Lycée Vincent d'Indy à Privas. Tout cet investissement permet au HBRE de se situer dans les meilleurs clubs formateurs de la Ligue, avec en particulier 10 labels d'Or (décernés par la FFHB) pour son école de hand, et de rivaliser avec les grands clubs et grandes villes de la région AURA, sur les catégories compétitives allant des -15 ans aux -18 ans.

Les **différentes catégories proposées** en jeunes sont :

- L'école de hand (garçons et filles nés de 2012 à 2014)
  Entraînement les mercredis de 13h30 à 15h
- Les -11 ans mixtes (2010 et 2011)
  Entraînement les mercredis de 15h à 16h30
- Les -13 ans garçons (2008 et 2009)
  Entraînement les mardis de 17h30 à 19h)
- Les -13 ans filles (2008 et 2009)
  Entraînement les mercredis de 16h30 à 18h
- Les -15 ans (2006 et 2007)
  Entraînement les mercredis de 18h à 19h30
- Les -17 ans et -18 ans garçons qui évoluent encore cette année en Championnat de France.

Les entraînements se déroulent au gymnase de La Voulte. Vous pouvez venir nous rejoindre, même pour de séances d'essai.

Depuis la saison dernière, Rhône Eyrieux a ouvert une section Baby Hand pour les enfants de 3 à 6 ans, avec des séances les samedis matin au gymnase de La Voulte de 10h15 à 11h30. Alors n'hésitez pas à venir faire découvrir à vos bambins, le hand sous forme ludique et récréative.

Pour tous renseignements, inscriptions, consultation des horaires de matchs et entraînements, n'hésitez pas à visiter notre site internet (www.hbre.fr) ou appeler notre responsable sportif, Bastien (07 60 01 05 02).

Equipe Senior

TENNIS CLUB DE SAINT LAURENT DU PAPE

Le club a repris en septembre pour cette nouvelle saison. La précédente a été tronquée pour les raisons que tout le monde connait, mais nous avons pu commencer celle-ci, malgré des conditions toujours contraignantes qu'il est important de respecter pour le bien des licenciés et d'Antonin, notre entraineur.

Après deux séances de découverte que nous avons proposées début septembre, les cours ont désormais repris. Antonin, l'entraîneur déjà présent la saison dernière, est bien au rendez-vous et est très prévenant avec les enfants. Ses qualités et la proximité du club ont fait que nous avons vu l'arrivée de plusieurs jeunes venus s'inscrire au tennis et nous en sommes heureux car cela participe de la vitalité du club et, au-delà, de la commune.

Nous avons également constaté l'arrivée de nouveaux adultes, ce qui a permis d'inscrire une équipe pour la compétition d'automne. Celle-ci a déjà commencé et, à ce jour, 2 rencontres ont eu lieu. Chaque rencontre se compose de 3 matchs simples et un double. Si Saint Laurent a brillamment remporté la rencontre lors du déplacement à Die, malheureusement pour l'opposition suivante, malgré des beaux matchs, Saint Laurent a dû s'incliner sur l'ensemble de la rencontre. Il faudra attendre les prochains résultats pour espérer atteindre les phases finales. Cette équipe menée par Jean-Rémi est composée en plus de Frédéric P., Sylvain, Julien, Jerick, Edwin et Yann.

Début octobre ce sont les ados (15ans/18ans) qui commencent la compétition par équipe. 4 rencontres de poule avant de pouvoir éventuellement accéder aux phases finales. Chaque rencontre se compose de 2 matchs en simple et un en double. Ce seront Hugo et Ethan qui défendront les couleurs de Saint Laurent cette année. Nous leur souhaitons bonne chance !

A mi-octobre, aura lieu l'Assemblée Générale.

Bien sûr, il est possible de venir s'inscrire tout au long de l'année que ce soit pour une pratique libre ou pour prendre des cours collectifs ou individuels.

Pour tout renseignement vous pouvez envoyer un mail à tc.stlaurentdupape@gmail.com

ENSEMBLE & SOLIDAIRES UNRPA
SECTION DE Saint LAURENT du Pape 07800

L'année 2020 aura été une année pleine de bouleversements causés par la pandémie. Nos activités se sont brutalement arrêtées, nos adhérents se sont trouvés isolés. Nous avons essayé de garder le contact avec les personnes très isolées, sans enfant à proximité pour leur venir en aide (courses, médecin, pharmacie, petites visites, communications téléphoniques) . Afin de permettre à tous d'avoir des nouvelles, nous avons communiqué par mail ou par téléphone et nous espérons que le bouche à oreille a fonctionné malgré les gestes barrières. Afin d'avoir la possibilité pour tous d'en avoir au moins un, des masques ont été gratuitement confectionnés et mis à disposition des adhérents ainsi que le tuto pour permettre aux plus adroites de les fabriquer. Environ 70 masques ont été distribués. Merci à tous ceux qui ont envoyé de l'élastique : la solidarité a bien fonctionné.

Hélas, le coronavirus a laissé des traces, nous avons perdu une adhérente, Juliette Chareyron, c'est une grande perte pour l'association. Nos pensées vont à la famille pour qui le deuil a été difficile et nous présentons nos sincères condoléance aux proches de Juliette mais aussi à tous ceux qui ont perdu un membre de leur famille, un ami…

Actuellement, l'association essaie de reprendre certaines activités depuis le 01/10/2020. Timidement, les activités manuelles ont repris : le petit moment convivial de fin de séance, le goûter, manque beaucoup, mais toutes se sont retrouvées avec plaisir autour des responsables de l'activité. Mardi la promenade a été annulée pour cause de pluie mais le rendez vous est pris pour le prochain mardi. Le scrabble reprend également, mais seulement sous la forme du duplicate, gestes barrières oblige. La pétanque a également repris et si les gestes barrières sont un peu dur à respecter, tous font des efforts pour pouvoir continuer à pratiquer leur jeu.

Merci à la mairie qui nous a reçu rapidement et grâce aux informations qu'elle nous a données nous a permis d'établir nos protocoles propres aux différentes activités.

FOYER ANIMATION & NATURE

Depuis notre dernier rendez-vous avec le PAPIN, en novembre 2019, beaucoup d'aléas sont venu perturber nos activités, alors que nous redémarrions avec une association rénovée !

Ce fut, à l'automne, une météo défavorable aux sorties en plein air et puis, au printemps, cet horrible coronavirus qui fit les dégâts que tout le monde connait et qui nous a empêché d'organiser nos activités (et ça, c'est moins grave !)

Toutefois, six journées de randos ont pu être organisées, mais aucune sortie raquettes, car là aussi, par malchance, la neige n'était pas au rendez-vous !

DEPART POUR
LE PLATEAU D'AMBEL

RANDO vers la Tête de la Dame

Donc, tous nos espoirs se reportent sur cette saison 2020-2021 qui a plutôt bien démarrée !

Et puis, entre temps, durant la période estivale, le Foyer Animation et Nature s'est investi dans l'organisation des guinguettes proposées par la municipalité. En collaboration avec Autussac à Sons, ce fut une parfaite réussite, à tous points de vue. L'Association est prête à renouveler cette expérience qui permet de rassembler une partie de la population papine, tout en proposant une ANIMATION, et donc de justifier le titre de notre association !

En effet, chacun de nous apportant beaucoup de volonté et de détermination, et persuadés que la vie associative est primordiale dans la vie d'un village, nous avons réussi à nous entourer de nouveaux adhérents.

L'Assemblée Générale du 11 septembre l'a confirmé, en réunissant un nombre important de personnes, des anciens et des nouveaux venus, s'informer et puis adhérer au Foyer Animation et Nature. La projection vidéo en fin de séance a permis de se remémorer les bons moments passés et de les faire partager aux nouveaux.

Le bilan de l'année écoulée a été évidemment peu fourni mais les projets en ont été d'autant plus ambitieux !

Le bureau de l'Association a été reconduit :

Président : Benoît Teillet

Vice- Président : Claude Say

Secrétaire : René Joubert

Trésorière : Corinne Laffont

La soirée fut clôturée par le verre de l'amitié qui permit encore des échanges chaleureux et fructueux entre les participants.

La première randonnée s'est déroulée le dimanche 15 Septembre au Plateau d'Ambel en réunissant 25 adhérents par un temps idéal, presque trop chaud, chacun parcourant les 14 km ponctués par la découverte du Scialet des quatre gorges, grande cloche souterraine percée de quatre fenêtres formant de magnifiques arches.

La prochaine randonnée est prévue au canyon des Gueulards dans la vallée d'Omblèze, autre curiosité qui ne manque pas d'originalité.

Le questionnaire proposé aux adhérents sur leurs souhaits d'activités, a fait apparaître d'autres centres d'intérêts, le calendrier présenté offre principalement des randonnées qui tâchent d'être le plus diversifiées et originales possible tout en réservant une ou deux journées à des activités plus spécialisées.

Il est à préciser que les personnes intéressées par les activités du FOYER peuvent toujours le rejoindre en cours d'année.

Espérons que les conditions climatiques et surtout ce fameux virus ne viennent pas perturber nos activités et surtout préserver la santé de tous nos amis papins !

FOYER ANIMATION & NATURE
SAINT LAURENT DU PAPE

CALENDRIER 2020-2021

DATE	DESTINATION	KM	DENIV	DUREE	DEPART	RESPONS.
13 Sept.	PLATEAU D'AMBEL	11 /14 Km	500 m	4h30	P.Guardiole	R.JOUBERT
11 Oct.	CANYON DES GUEULARDS	8	250 m	3h30	OMBLEZE	R.JOUBERT
25 Oct.	ESCALADE				SOYANS	R.JOUBERT
15 Nov.	VOLCAN DE CHIROUZE	11,5	600 m	4h30	PRANLES	Cl.SAY
13 Déc.	St PIERREVILLE Route des Dragonnades (avec conférencier)	10	350 m	4h	St PIERRE VILLE	Cl.SAY
17 Janv.	RAQUETTES					Cl.SAY
14 Févr.	RAQUETTES					Cl.SAY
14 Mars	St LAURENT SOUS COIRON Parcours pédagogique	10,5	250 m	3h40	St Laurent Sous Coiron	R.JOUBERT
11 Avril	DENT DE REZ	8 /11	300m	3h / 4h		R.JOUBERT
9 Mai	LES 3 BECS	9 km	860m	5h	Col de la Chaudière	
6 Juin	SAINT GENEST LACHAMP	10 /18 Km			Hameau de La Peyre	P.NURY
20 Juin	AQUAROCK / CANOE / RANDO / VELO (Au choix)				St Sauveur de Montagut	C.LAFFONT
Printemps Date à définir	Possibilité VIA FERRATA Suivant la demande					

8 à 10 jours avant chaque journée d'activité, un descriptif précis sera envoyé à chaque adhérent ainsi que l'heure de rendez-vous au parking du cimetière. Chaque activité est soigneusement préparée par le responsable (repérages, topos et caractéristiques de l'activité)

CAP - COMITE D'ANIMATION PAPIN

L'assemblée générale de l'association s'est tenue ce vendredi 25 septembre devant une trentaine d'adhérents. Le point a été fait sur le fonctionnement des activités de la précédente saison, avec la problématique «covid».

Le CAP comportait plus de 150 adhérents répartis dans des activités hebdomadaires avec de la gymnastique d'entretien adulte, de la zumba, du yoga, des arts créatifs, de la randonnée et des jeux de société.

La plupart des activités ont repris en ce début de saison. Les groupes scrabble et belote ne sont pas autorisés pour l'instant par les autorités dans des lieux publics pour des raisons sanitaires.

L'adhésion reste à 15€.
Toutefois les autres membres d'une même famille ne paieront que 10€.

Le point des finances fait apparaître une gestion rigoureuse.
Après presque dix ans à la présidence, Gilbert Bois a décidé de passer la main, mais reste membre du conseil d'administration.

Le nouveau bureau, élu à l'unanimité, est composé de :

Michel Lafont, *Président* : contact 0630392295

Christine Godfroid, *Vice-présidente* : contact 0675868681

Joëlle Bois, *Secrétaire* : contact 0660662930

Séverine Desbos *Trésorière* : contact 0662229465

Une dizaine de membres complète le conseil d'administration.

NOS ACTIVITÉS :

RENFORCEMENT MUSCULAIRE :
Deux cours de renforcement, le lundi de 17h à 18h et de 18h15 à 19h15
Le cours de zumba est pour l'instant en sommeil par manque d'inscrits....que les intéressés se fassent connaître.
L'animatrice Danitza est diplômée pour la pratique de ses deux activités et elle renouvelle toute les années sont diplôme de zumba.
Le cours de renforcement est découpé en trois temps, échauffement, renforcement musculaire et stretching. On utilise les haltères, elastiban,...

Danitza est très accueillante, à l'écoute et propose des exercices variés et adaptés à tous les niveaux.
Elle propose des exercices différents pour les personnes ayant des soucis de santé.
Concernant la Zumba, elle propose des styles musicaux différents comme rythmes latinos, Merengue, Moombahton, Reggaetton.....
Elle propose un entraînement complet accessible à tous les niveaux de danse.

ATELIER D'ART CRÉATIF :

L'atelier entame sa 3ème année avec un bilan très positif.

Nous retrouvons pratiquement tous les adhérents des années précédentes et nous accueillons avec grand plaisir de nouveaux participants.
Nous proposons 2 ateliers enfants le mercredi après-midi, 2 ateliers adultes le lundi matin et mercredi soir. D'autres créneaux peuvent être envisagés.

Dès cette année nous avons le projet de mettre en place un atelier de développement personnel par l'art ainsi que des ateliers ponctuels sur différents thèmes.

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à prendre contact au 06 75 86 86 81.

Le matériel de base étant fourni ces ateliers vous donnent les moyens d'expérimenter, de manière décomplexée, de nombreuses formes de création artistique :
Aquarelle, Peinture, Pastel, Encres, Fusain, Collage, Gravure, Art-journal, Mandala créatif, Papier mâché, Conte...

Ils s'adressent à tous, petits et grands, débutants ou non.

Aucune connaissance requise pour se faire plaisir.

En petits groupes de 6 personnes maximum pour permettre un accompagnement optimal.
Une séance découverte à l'atelier vous est offerte.
Inscription possible toute l'année suivant places disponibles (tarif au prorata)

SENTIERS PAPINS :

Nous étions 39 inscrits à la précédente saison ; les randos se pratiquent le lundi, l'après-midi ou la journée. Les deux premiers mois de 2020 nous ont permis de faire quelques petites randos dans la vallée, avec un effectif d'environ 25 personnes, puis l'activité a été stoppée à cause de l'épidémie.

Nous avons repris en mai, avec une douzaine de marcheurs, sans covoiturage; 4 randos demi- journée, ainsi qu'une à la journée sur St Michel de Chabrillanoux depuis St Fortunat.

Le groupe s'est retrouvé le 14 septembre, à la reprise, et le 28 septembre, 20 randonneurs sont partis à Vallon Pont d'Arc pour 5 jours. Le beau temps nous a permis de pratiquer notre loisir les 4 premières journées : Balazuc, cirque de Gens, parcours au fond des gorges, bois de Païolive et circuit vallée de l'Ibie depuis le pont d'Arc en passant par la grotte Chauvet « naturelle » et par sa restitution. Excellente ambiance et convivialité étaient au programme !

Le vendredi certains ont visité le muséum à Balazuc, musée de paléontologie riche en fossiles découverts à La Voulte, Rompon et St Bauzile.

PROJETS 2021 :

Le CAP désirant s'inscrire dans la poursuite d'une dynamique associative au service des papins, les idées nouvelles sont accueillies avec intérêt.

L'assemblée générale a permis de soumettre à la réflexion d'éventuelles nouvelles activités :
chant, sophrologie et éveil corporel enfants, toutes encadrées par des personnes compétentes.

Que les papins intéressés contactent les membres du bureau, afin qu'au printemps 2021 nous puissions affiner ces projets et proposer des séances d'essais gratuites ;
Ces activités pourront être éventuellement proposées à la rentrée de septembre.

Photos : Assemblée générale, randos, et arts créatifs.

UNE ROSE UN ESPOIR 2020

2020, année particulière qui restera dans les mémoires. Crise sanitaire qui a entraîné un confinement de plusieurs semaines.

Une Rose Un Espoir, Le Cœur des Motards, Secteur Ardèche a été elle aussi impactée par cette crise.

L'Association « mère », située en Moselle, a souhaité que les Associations « filles » repoussent leur manifestation.

En ce qui concerne le secteur Ardèche, Le Président Pascal Candela a annulé la date du 25 avril 2020 et a proposé de reporter la manifestation au 26 septembre 2020.

Restait quand même beaucoup de difficultés :

- Recherche de sponsors et partenaires
- Motards participants éprouvant certaines réticences à aller au devant des gens
- Population peu encline a être abordée dans la rue

La tenue de la manifestation était quand même en suspens, en attente de nouvelles mesures sanitaires.

Après réunion du bureau, Pascal Candela, fin août, a décidé d'annuler pour cette année 2020 la récolte de dons au profit de la Ligue contre le cancer, comité Ardèche.

L'Association « mère », peu de temps après, a demandé à tous les Présidents, d'annuler les rassemblements et de se concentrer sur la prochaine édition qui se déroulera le 24 avril 2021.

Nous demandons à tous les adhérents, les participants (motards - bénévoles - voitures etc.) de se mobiliser un maximum pour rattraper cette année et comptons sur votre soutien et dévouement. A l'année prochaine.

Une note positive quand même, l'association Une Rose Un Espoir, Le Cœur des Motards, Secteur Ardèche, a participé à la première guinguette qui s'est déroulée à Saint Laurent du Pape, le 14 juillet 2020.

Ce fut du pur bénévolat car le bénéfice de la soirée, avec l'accord de la Mairie, a permis de payer les groupes musicaux pour les autres soirées .

UNE ROSE ®
UN ESPOIR
Le cœur des motards
Secteur Ardèche

L'ASSOCIATION AMICALE DU SOU DE L'ECOLE PUBLIQUE

Chaque année, le Sou organise une dizaine d'événements dans un esprit convivial. Ils permettent de financer des projets scolaires et font vivre le village.

Le Sou, c'est quoi ? Une association dynamique portée par des parents d'élèves de l'école publique. Son rôle est de financer les activités des enfants dans le cadre scolaire et notamment grâce à l'organisation d'événements. C'est aussi créer du lien et des moments de convivialité entre les parents, l'équipe enseignante et les habitants du village.

Cinq événements en 2020. Avant la crise sanitaire, le Sou a pu tenir la buvette avec l'école privée lors de la Fête de la science, organisé l'événement « le Château hanté du Bousquet » pour Halloween, le marché de Noël et le repas festif du Nouvel an chinois. Malheureusement avec la crise, des évènements phares comme le carnaval et la kermesse ont dû être annulés.
Une nouveauté cette année, la soirée Guinguette, organisée par la mairie et tenue par l'association pendant une soirée nous a permis de faire une recette supplémentaire.
Ces événements ont tous rencontré un large succès. Merci à vous pour votre soutien ! Grâce au Sou, les enfants ont pu bénéficier d'un intervenant théâtre sur plusieurs séances, de sorties USEP (rencontres sportives inter-école), d'abonnement de livres en classe, de cadeaux de Noël pour les classes et la garderie, d'un spectacle de Noël et, pour les CM2 de bons cadeaux à la librairie le « MOKIROULE ».

2021 ; Projet Théâtre. Chaque année, l'équipe enseignante propose des activités, sorties et voyages et le Sou finance l'un ou plusieurs de ces projets. Chaque enfant peut ainsi en bénéficier au moins une fois au cours de sa scolarité. Concernant cette année 2020/2021, le Sou financera entièrement le projet théâtre initié l'an dernier avec la compagnie ardéchoise Zinzoline. Au programme, ateliers dans les classes, participation au festival « L'enfance de l'art » et création d'un spectacle avec une représentation devant les parents à la salle des fêtes de LA VOULTE/RHÔNE en fin d'année scolaire.

Le Sou, c'est vous ! Si une dizaine de parents participent activement à la vie de l'association, tout le monde peut donner un coup de main selon ses envies et ses disponibilités. Nous avons besoin de vous, vos idées et votre énergie pour faire vivre le Sou !

Prochains rendez-vous : La Soirée Halloween le samedi 31 Octobre et le marché de Noël le dimanche 13 Décembre 2020.

Nous contacter : sousaintlaurentdupape@hotmail.fr
Une boîte aux lettres est à votre disposition sous le préau de l'entrée de l'école côté parking.

ECOLE SAINT EXUPÉRY

L'année scolaire 2019-2020, marquée par la crise sanitaire, a été amputée d'un certain nombre de projets et de manifestations normalement organisées par les deux associations de l'école Saint Exupéry : Apel et Ogec. Pour rappel, l'Apel est l'association des parents d'élèves et l'Ogec, l'organisme de gestion qui gère le budget et le fonctionnement général de l'école (factures, dépenses courantes de consommation, salaires et charges des employées ASEM et directrice…). Je tiens à préciser que le budget de l'école est composé exclusivement des scolarités des parents, du forfait communal et des bénéfices réalisés lors des manifestations.

En Février 2019, notre loto a pu avoir lieu, in extremis, mais par contre, les autres manifestations habituelles (vente de fleurs et kermesse) n'ont pas pu être réalisées. Nous espérons donc pouvoir y remédier cette année, notamment dés cet automne, avec une proposition de paëlla à emporter. Cette action remporte en général un franc succès et, permet, malgré le contexte actuel, de respecter les gestes barrières. Les calendriers des enfants ainsi que la vente de fromages et chocolats pour les fêtes de fin d'année seront, bien entendu, réitérés cet hiver, ainsi que la vente de fleurs au printemps, si cela est possible.

Pour les autres manifestations prévues en 2021 : Loto le dimanche 31Janvier et Kermesse le Vendredi 25 Juin, il est encore trop tôt pour se prononcer mais les dates sont d'ores et déjà arrêtées !

Concernant l'école, l'année scolaire a été également très raccourcie, mais des projets et des actions ont tout de même été réalisés: la sortie sur le site de la Boissine à La Voulte, en Novembre 2019, organisée et financée par le Département et le musée d'Archéologie et de Paléontologie de l'Ardèche. Cette journée offerte à toutes les écoles du secteur, sera reconduite le 2 Novembre, avec un nouveau thème pour les élèves de cycle 2: Fossiles et Nature et pour les élèves de cycle 3: Climats et Énergies.

Ces derniers ont également été formés aux gestes des 1ers Secours en Décembre dernier grâce à l'intervention de la Croix-Rouge.

A l'heure des fêtes de Noël, la Célébration a eu lieu à l'Église de Saint Laurent, pour un moment de chants et de lectures. Ce temps lithurgique est le seul temps fort de l'année que l'école propose, car c'est la paroisse qui dispense la catéchèse aux enfants en-dehors du temps scolaire.

Fin janvier, une sortie à St Cirgues-en-Montagne, initialement prévue pour des raquettes, s'est transformée en balade et visite de la ferme, par manque de neige.

Enfin, la période de confinement a été, malgré la distance, un moment de lien permanent, et je tiens à remercier les parents pour leur présence et leur implication auprès de leurs enfants, car on ne s'improvise pas enseignant ! Les élèves de CP-CE1 ont réalisé des dessins de masques, que vous avez pu observer sur les vitrines des commerces et sur les poubelles de Saint Laurent, pour remercier tous les acteurs de la vie quotidienne, pour lesquels le travail a continué normalement, ou presque…
Le retour à l'école en mai, après confinement, a été un moment de retrouvailles et malgré le protocole rigoureux, les enfants et enseignants étaient heureux de se retrouver.

Concernant la nouvelle année qui commence, nous espérons que 2020-2021 sera plus faste et pour débuter l'année en douceur, le petit-déjeuner de rentrée a eu lieu, dans le respect des gestes barrières mais dans la convivialité, avec l'accueil des nouveaux élèves et nouvelles familles, car cette année nous accueillons 11 nouveaux élèves. Le départ conséquent des CM2 et de certaines familles a entraîné une baisse de nos effectifs mais l'arrivée de nouveaux élèves est très positive.

L'équipe enseignante reste inchangée et une nouvelle enseignante viendra compléter mon 80% un jour par semaine, et assurer mes décharges de direction un jour par mois. 3 classes avec des effectifs de moins de 20 élèves, et donc une facilité pour être auprès de chacun : la classe de maternelle accueille les enfants de la TPS à la GS, puis la classe de CP-CE1-CE2 et enfin CE2-CM1-CM2. Une petite école avec des classes à multi-niveaux permet de développer l'autonomie, l' entraide entre les enfants, la solidarité et une proximité quotidiennes.

Par ailleurs, Manon Laprat, en apprentissage CAP Petite enfance depuis 2 ans, a obtenu son diplôme et a du malheureusement nous quitter car nous ne pouvions pas lui proposer un contrat aidé, étant encore mineure. Au nom de toute l'équipe et des parents nous tenions à la remercier pour sa gentillesse et son investissement au sein de l'école et auprès des enfants. Nous avons organisé en fin d'année un petit pot de départ en fin d'année et nous lui souhaitons bonne chance pour la suite!

C'est donc une nouvelle ASEM en contrat aidé qui a pris ses fonctions au sein de l'école depuis le 15 Septembre pour un an, en complément de notre ASEM en CDI.

Je tiens à remercier chaleureusement la municipalité de Saint Laurent du Pape, Monsieur le Maire Mr Garayt et son équipe, adjoints en charge des affaires scolaires, pour leur écoute et leur bienveillance à l'égard de l'école.

Le décret sur le forfait communal pour les élèves de maternelle à partir de 3 ans pour les écoles privées est applicable et obligatoire depuis la rentrée 2019-2020. Ce forfait a été voté par le Conseil municipal en Septembre dernier et permet désormais l'attribution d'un montant par élève de maternelle, sur la base du coût d'un élève de maternelle de l'école publique. Par ailleurs, les séances d'éveil musical se poursuivent cette année encore, 2h tous les 15j (1h pour les élèves de GS-CP-CE1 et 1h pour les élèves de CE2-CM1-CM2), financées par la commune. Le temps de surveillance sur la pause méridienne à la cantine a été solutionné depuis Septembre et nous remercions également la nouvelle municipalité pour cela.

Concernant par ailleurs, les interventions extérieures ou sportives, les élèves de CE2-CM1-CM2 bénéficieront de séances de Hand comme chaque année, dispensées bénévolement par le club de La Voulte Rhône Eyrieux, que nous remercions. Les élèves de maternelle et CP-CE1, quant à eux, s'initieront, sur une dizaine de séances, au tennis avec l'intervention d'un entraîneur. Merci au club de tennis de Saint Laurent qui prend en charge une partie financière, qui sera complétée par l'Apel. Nous sommes en réflexion pour des séances de natation mais le coût reste très élevé (transport et séances) et pour l'instant nous ne sommes pas en mesure de les prévoir.

Le thème choisi pour cette année est le temps, sous toutes ces formes : le temps qui passe, en lien avec l'Histoire, le temps qu'il fait, en lien avec les sciences et le climat et le temps comme notion générale et le monde actuel, l'accélération des choses en général.

Voilà pour les informations concernant notre école Saint Exupéry, où j'entame ma 14ème année de direction et d'enseignante. Je tiens à remercier tous les partenaires de la vie éducative: enseignantes, Asem, parents, élèves, partenaires extérieurs, la Mairie de Saint Laurent du Pape et les parents membres de l'Apel et de l'Ogec, investis bénévolement et assidûment pour faire vivre des projets et des manifestations, et permettre à l'école de se maintenir à flot.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement, visite ou inscription au 04 75 62 06 11 ou par mail: ec-slppr@info-routes.fr.

Pour information : le coût de la scolarité pour un enfant est de 39€/ mois (34€ pour le 2ème enfant).

Belle année scolaire!

La directrice
Caroline AMRANE.

Un nouveau Food-Truck

Un nouveau food-truck «La Boulette de Rue» proposant des spécialités libanaises va s'installer tous les mardis à partir de 18h sur la Place de la Mairie.

Vous pourrez toujours trouver
«Paco's pizza » les dimanches soirs.

Les Fées du Paradis

Bienvenue à Julie, notre nouvelle esthéticienne.

Elle vous accueillera au 205 rue Lauve Blanc dans son institut de beauté "Les Fées du Paradis" chaleureux et cocooning.

De nombreux services sont proposés : l'épilation, soins du visage, manucure, maquillage, balnéothérapie, hammam, divers soins du corps, LPG, mais aussi de nombreuses animations (soirée cocktail/maquillage, matinée sportive...).

Ses soins sont pratiqués avec des marques bio et naturelles.

Les Fées du Paradis
ulie Sylvestre - Tél. 06 60 67 74 09
www.lesfeesduparadis.fr
@lesfeesduparadis

ZOOM SUR VIVAL

Vival est relooké. Merci à Loïc Cognet de faire vivre ce commerce depuis près de 20 ans.

Un service de proximité précieux pour notre commune !

LE BISTROT

Chères papines et chers papins,
Nous sommes ravi.es de vous présenter « le Bistrot », à travers une page du journal communal, et nous remercions la nouvelle équipe municipale de nous y avoir invité.es.

L'HISTOIRE

Quand nous avons repris le local de la place de St Laurent, nous étions d'accord pour en faire un lieu ouvert, convivial, abordable à toutes les bourses, varié dans sa cuisine. Le nom à lui donner fut l'objet d'âpres débats, puis un jour « Le Bistrot » s'est imposé, naturellement, parce que les bistrots disparaissent peu à peu, et que ce nom a une longue histoire populaire à conserver. Un bistrot c'est un lieu de rassemblement familial, amical, associatif, festif, c'est un lieu de discussions, un lieu qui crée des liens dans la population, qui participe pleinement à la vie d'un village, où l'on se retrouve à la fin de la journée, où l'on va se restaurer le Week-end, où l'on se donne rendez-vous...

LA CARTE DE NOS CHOIX

« Le Bistrot », c'est donc plusieurs choses : du bio, du frais, de la qualité, du local, du carné et du végétarien (car ce n'est pas toujours facile pour elles et eux dans les restaurants)... le tout à des prix abordables. Mais c'est aussi un café du matin, un resto aux goûts variés, légumes (Jean Christophe à Loriol) et fruits de saisons (Steffi à Livron) les midis ainsi que les vendredis et samedis soir, un salon de thé pour goûter, jouer ou lire l'après midi, et une brasserie où sortir avant la nuit : des offres variées pour satisfaire les besoins de toutes et tous dans une ambiance conviviale !
Nous nous fournissons en bio pour tout le "sec", les thés et cafés, et en local pour la majorité des légumes. Nos jus de fruits quant à eux sont bio et/ou "du pays". La viande vient de différents élevages ardéchois ou drômois. Les fromages frais et faisselles (Firmin de St-Cierge et Adrien de St-Julien le roux), différents produits transformés (steack végétaux de Claire de Saint Michel de Chabrillanoux) et les glaces viennent également des alentours (Terre Adélice).
Enfin le pain est issu du fournil de divers paysans boulangers tout proches (Jules de Gamare et La ferme d'autres lieux à Saint-Laurent), de même que bières (La Volta de La Voulte) et vins (Caves Gilles, Vallée du Rhône et ardèche). Ce sont des produits également accessibles en partie aux magasins de producteurs « l'Escale Paysanne » de La Voulte et «Aux Sources » de St Sauveur.

AU MENU EGALEMENT

Dès que nous le pourrons nous redémarrerons l'activité et les horaires normaux. Nous avons hâte également de vous accueillir autour de petits événements qui animeront Le Bistrot et la place tout au long de l'année : des soirées cartes (tournois de coinche, belote...), des projections, jeux, contes pour les enfants, des concerts sur la place centrale... Avec vous, nous voulons faire du bistrot, un lieu festif et culturel essentiel de la vie du village, un trait d'unions qui se perpétueront dans le temps. Des idées nous ont été apportées par plusieurs personnes, nous sommes ouvert.e.s à la nouveauté, à la surprise, au débat, toute proposition sera examinée même si elle n'entre pas à priori dans le cadre habituel d'un bistrot.

EN GUISE DE DESSERT

Nous avons été ravi.es et nous vous remercions d'être venu.es nombreux et nombreuses à l'inauguration ainsi qu'au bar ou au restaurant par la suite et ce jusqu'au dernier soir avant le confinement ! Durant celui-ci nous ouvrons la fenêtre, afin de continuer à vous offrir un service minimum. Nous vous proposerons nos "assiettes complètes" à 12€ en version "barquettes"! Nous aurons quelques boissons (bière artisanales en bouteilles, jus de pommes, sodas...), les cafés ainsi que des desserts à emporter.

2 jours : vendredi et samedi
2 services : 11h45-14h & 18h-20h45
Merci de passer svos commandes de 10h à 12h et de 17h à 19h, par téléphone au 04 75 63 16 39 (ou sur place).
En espérant que ce service réponde à vos attentes. Nous vous attendons à la fenêtre à partir du 6 novembre !

Nous vous tiendrons informés sur place et sur nos pages internet (fiches google map et facebook) si de nouvelles modifications d'horaires et de services survenaient. D'ici là, courage pour ce reconfinement, et gardons des liens autant que faire se peut !

L'équipe du bistrot,
Gabrielle, Pierre, Nora, Mathieu, Sabrina et Sylvain.

LA MÉDIATHÈQUE

Retour sur une année à la médiathèque :

C'est toujours avec grand plaisir que les différents groupes se rendent à la médiathèque pour un accueil spécifique et adapté :

- les 8 classes au rythme d'une fois tous les 15 jours
- Le micro-accueil 2 fois par mois
- Le Relais Assistantes Maternelles 1 fois par mois
- le groupe du foyer de la Croix-Rouge de Beauchastel tous les 2 mois

Les animations permanentes permettent aux différents publics de se retrouver pour écouter des histoires, échanger sur les lectures, jouer en famille ou entre amis.

- Avant chaque période de vacances scolaires , une séance de contes est proposée au plus jeunes, en octobre les contes à croquer étaient à l'honneur, en décembre la Compagnie d'à côté nous a proposé le Noël de Chocolat le petit ourson, en février les ours se sont invités, puis en octobre nous avons parcouru la savane.

- Les jeunes du CE2 au CM2 sont invités tous les 2 mois à venir échanger sur leurs lectures coup de cœur, leurs découvertes qu'ils peuvent proposer à leurs amis.

- Les adultes aussi, aiment échanger sur leurs lectures et proposer des petites pépites.

- Chaque mois, les matinées et soirées jeux ravissent petits et grands, moment de partage et d'échange.

Mais la médiathèque propose aussi des animations ponctuelles tout au long de l'année.

1. En novembre 2019, nous avons participé au mois du documentaire, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale et Ardèche images. Le film projeté « Ti-gars » de Doris Buttignol revenait sur le parcours d'une jeune femme femme canadienne devenu un homme après de longs mois de transformation.
2. En tout début d'année, la médiathèque a accueilli l'exposition photos de Michel Rissoan « Aït Séghrouchen » peuple nomade marocain agrémentée en parallèle d'une conférence de Jean-Marie Simon vivant une partie de l'année près de ce peuple.
3. Le ministère de la culture propose chaque année un week-end où les lieux culturels ouvrent leurs portes aux heures inhabituelles en proposant des animations . La médiathèque avait choisi la lecture du roman « La tresse » de Laëtitia Colombani par un comédien de la compagnie « La muse errante ». Le public a été conquis !!!
4. Début février des adultes mais aussi des adolescents ont pu tester leurs connaissances en orthographe grâce à la dictée annuelle.
5. La fête de la science a permis à certains de découvrir « Le cyanotype » procédé photographique monochrome négatif ancien, par le biais duquel on obtient un tirage photographique bleu de Prusse, bleu cyan. Elodie Lepoutre animatrice environnement, nous a permis de réaliser des cyanotypes tout en découvrant les plantes qui nous entourent.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, il est bien évident que la médiathèque n'a pu réaliser tous ses projets.
Par contre pendant le confinement et le déconfinement du printemps, les documents ont été choyés.
Toutes les collections, rayonnages, bacs ont été nettoyés, triés, recouverts, réparés.
Un inventaire a été réalisé et a permis de remettre à jour le fonds total de la médiathèque.

La réouverture en juin jusqu'aux vacances puis en septembre pour un redémarrage normal, aura été de courte durée, puisque la médiathèque comme tout les lieux publics a été contrainte de refermer ses portes au public.

Un système de prêts sous forme de Drive avec commande et RDV est proposé. Nous espérons que cela permettra à chacun de garder cet accès à la culture dans ce contexte difficile et particulier.

Horaires du drive :
Mardi, jeudi vendredi 10h00/12h00 et 13h30/17h00
Mercredi 9h00/10h30 personnes vulnérables, 10h30/12h00 et 14h00/17h00
Samedi 10h00/13h00

Des projets il y en a mais avec des réserves en fonction de l'évolution de la crise que nous traversons.
Restons prudents, prenons soin de nous et de notre entourage, protégeons nous et nous nous retrouverons pour de belles animations.

Quelques chiffres :

Fonds total de la médiathèque :
8429 livres
866 CD
364 DVD
16 partitions
3 liseuses
420 revues

Prêts : 9569 prêts aux particuliers, 1276 prêts aux collectivité (Ecoles, micro-accueil)
35 nouveaux inscrits

410 livres achetés dont 122 revues

La médiathèque ce n'est pas seulement une salariée mais c'est surtout une équipe de bénévoles.
Certaines sont présentes pour les permanences, d'autres effectuent l'équipement des livres.
Une en particulier est présente pour tous les accueils de très jeunes enfants, une autre réalise toutes les affiches d'événements.
Nous avons un homme, notre bricoleur qui réalise de belles choses pour nos décors.
Elles, il sont tous très présents, unis, drôles, dynamiques. Elles, il font preuve de beaucoup de professionnalisme. A toutes ses petites mains, un énorme merci, la médiathèque ne pourrait pas réalisée toutes ses tâches sans ces précieux bénévoles.

Nous faisons face à la pandémie de la Covid-19, une situation sans précédent qui affecte notre quotidien. Chacun de nous essaie de surmonter cette situation pénible, parfois éprouvante.
C'est pourquoi, dans ce papin, les élus tiennent à adresser leurs remerciements à l'ensemble des acteurs œuvrant chaque jour au village, et avec une attention particulière pour la période du confinement.

1) Merci à tous les commerçants, artisans, entrepreneurs, agriculteurs qui ont poursuivi leur activité malgré et qui ainsi ont permis aux papins de bénéficier de services de proximité . Merci à vous d'apporter de la vie dans le village même en ces temps difficiles.

2)Merci aux infirmières pour leurs services à domicile au quotidien auprès des personnes vulnérables, des services et des conseils doublement appréciés dans le contexte de la pandémie que nous connaissons.

3) Merci aux enseignants de nos 2 écoles qui ont assuré l'accueil des enfants de soignants et une continuité pédagogique à distance pour tous les enfants.

4) Merci à nos agents communaux et à ceux de la CAPCA qui, pendant le confinement, n'ont pas cessé d'exercer leur mission dédiée à la collectivité.

Nous remercions et saluons également l'ensemble des bénévoles des associations qui tissent la toile du vivre ensemble en permettant aux Papins de se retrouver autour d'activités ludiques, manuelles, culturelles et sportives.
Chaque association peut compter sur l'engagement des élus pour les accompagner.

L'équipe municipale remercie Brigitte Vieux pour son engagement sans faille à la médiathèque en animant ce bel outil de partage culturel depuis son ouverture. Nous lui souhaitons une bonne continuation pour ses nouvelles missions.

Fenêtre ouverte sur Mr RIBET, 75 ans , habitant notre village.

Chaque semaine, depuis des années, Jean Claude Ribet donne de son temps à l'entretien de notre cimetière, afin que nos morts ne soient pas oubliés.

A noter, que chaque année pour la Toussaint, Jean Claude Ribet est présent devant le cimetière où il propose des chrysanthèmes pour fleurir les tombes de nos chers disparus.
La mairie le remercie vivement pour son investissement dans notre commune.
Nous rappelons toutefois que le règlement intérieur du cimetière spécifie que l'entretien et la propreté des concessions sont à la charge seule des familles.

MESSAGE DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE D'OPPOSITION ISSUE DE LA LISTE « AGIR POUR SAINT LAURENT ».

En préambule, nous tenons à féliciter, même si le contexte était particulier, l'équipe en place pour sa campagne et son élection. Nous voici dans une position d'opposition, que nous ne souhaitons pas systématique mais au contraire constructive. Aussi nous avons déjà voté nombre de décisions, mais le manque d'expérience du nouvel exécutif dans la gestion de notre commune nous incite à rester vigilants. Cela a été le cas dès le deuxième conseil municipal, lors du vote des indemnités des élus. Il est évident que les élus en responsabilité doivent être indemnisés, et qu'il faut reconnaître l'engagement et l'implication que nécessitent ces responsabilités. Cependant, le budget d'une commune n'est pas extensible et toute dépense de fonctionnement supplémentaire réduit les possibilités d'investissement de la commune. Ainsi, le choix d'octroyer le maximum possible pour le Maire (2 000€ brut) et pour chacun des adjoints (770€ brut) nous a d'emblée alerté, comme nous l'avons signalé à l'ensemble des élus de la majorité. Ces indemnités représentent aujourd'hui un coût total de 61 000€ par an (soit 19 000 € de plus que la mandature précédente) pour 5 élus indemnisés, au lieu de 8 dans le précédent mandat. Cette différence s'élève à 114 000 euros sur la mandature ! Autant d'argent en moins pour les projets communaux. Sans compter le fait qu'ils ont exprimé leur souhait de nommer un 5ème adjoint…

Autre sujet important : l'aménagement de la place centrale et de la rue du Pied de l'endroit. Les papins ont co-construit avec le Bureau d'études APS un projet d'aménagement global l'an dernier. A ce jour, aucune décision ou orientation n'a été prise sur ce sujet si important. Nous nous interrogeons sur la vision globale de l'équipe en place et sur les choix qui seront faits.

Nous restons à votre disposition, mesdames et messieurs les papin(e)s, pour échanger sur les sujets que vous souhaiteriez aborder.

Notre adresse mail : Agir.stlaurent@gmail.com

Nous remercions Claude Ladreyt, qui a décidé de quitter le conseil, pour tout son investissement au service de la commune depuis si longtemps. Nous restons donc 3, Martine Gounon, Cécile Reynaud et Yann Galliou. En espérant être rejoints par Raphaël Maire en remplacement de Claude.

Tous ceci au 23 octobre, date à laquelle il nous a été demandé de rendre notre texte

RÉPONSE DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE MAJORITAIRE ISSUE DE LA LISTE «AVANCER ENSEMBLE»

Tout d'abord nous tenons à dissiper tout malentendu et toute polémique concernant les indemnités des élus. En aucun cas nous ne grevons le budget de la commune. Une petite explication s'impose semble-t-il.

Nous n'avons pas plus que les indemnités réglementaires.

Au 1er janvier 2020, suite à une vague de menaces de démissions et de désengagement d'élus de petites communes, l'État a fait le choix de revoir à la hausse leurs indemnités compte tenu de leurs missions très chronophages avec un engagement 7/7, et surtout par reconnaissance pour leur tâche lourde de responsabilités. Cet engagement, dans nos petites communes, requiert, à certains égards, un investissement plus soutenu que dans une grande commune où les élus peuvent s'appuyer sur les services d'agents plus nombreux. L'État est tenu d'appliquer cette hausse dans sa dotation globale de fonctionnement (DGF) versée annuellement à chaque commune. Donc la comparaison du montant total des indemnités des élus de cette mandature avec celles des élus de la mandature précédente n'est pas juste quant à l'impact sur le budget puisque les dotations ne sont pas identiques. L'État s'est engagé à prendre ses responsabilités.

Par ailleurs, à notre connaissance, dans le précédent mandat, les indemnités des élus représentaient comme aujourd'hui, 100 % de l'enveloppe octroyée par l'Etat.
Ensuite, notre engagement au quotidien permet de faire des économies conséquentes sur plusieurs lignes du budget : assurances, publication du Papin, équipements, entretiens, travaux…

Dans l'ensemble des listes de candidats aux municipales, des personnes manquent d'expérience et c'est tant mieux, cela génère beaucoup d'enthousiasme et de motivation à nourrir les projets d'idées nouvelles.

Au moment où nous rédigeons ce texte nous sommes à 5 mois de mandature, 5 mois d'action intense au quotidien dont vous trouverez le détail à la page…. Les bases sont désormais posées pour poursuivre la construction des projets en concertation avec les habitants.

Pour terminer, nous travaillons en toute transparence et avançons dans le respect de notre projet électoral.

ÉTAT CIVIL

1er janvier au 10 novembre 2020

NAISSANCES :

- Robin SAY , né le 02 janvier 2020 à Valence
- Alice JUET, née le 05 mai 2020 à Valence
- Zac ROBIN, né le 29 avril 2020 à Valence
- Lise PEREIRA, née le 20 juin 2020 à Valence
- Charly LELOUP, né le 21 juin 2020 à Montélimar
- Mayleen FABRE BOIRON, née le 23 juin 2020 à Guilherand-Granges
- Aube FLOURIOT-VILBOUX, née le 23 Juillet 2020
- Nino LAPRAT, né le 17 Septembre 2020 à Montélimar.

DECES :

- Paul VERNAT, Route de St Cièrge, décédé le 08 janvier 2020 à Saint Laurent du Pape
- Renée PLANTIER, décédée le 22 janvier 2020 à Avignon
- Alice COURTIAL, décédée le 13 février 2020 à Sarrians
- Pierre BERNARD, décédé le 13 février à Saint Georges les Bains
- Christian IKHLEF, Montée de la Garenne, décédé le 02 mars 2020 à Saint Laurent du Pape
- Elise ASTIER , décédée le 11 mars 2020 à Besançon.
- Olga CURINIER, Rue de Léouzée le Bas, décédée le 22 mars 2020 à Valence
- Juliette PEYRENT, Cours du Temple, décédée le 25 mars 2020 à Privas
- Ginette LEGLÉAU, Rue de la Lise, décédée le 26 mars 2020 à Le Pouzin
- Florence VIAL, Rue de l'ancien pompage, décédée le 4 avril 2020 à Valence
- Georges CROS, Rue Gai Soleil, décédé le 18 avril 2020 à Saint Péray
- René POUSTOLY, Rue de Léouzée le Bas, décédé le 11 mai 2020 à Guilherand-Granges.
- Yvon ARSAC, décédé le 01 juin 2020 à Valence
- Roland ISSARTIAL, Rue Lauve Blanc, décédé le 13 juin 2020 à Saint Laurent du Pape
- Henriette JUSTON, Route de Beauchastel, décédée le 27 juin 2020 à Valence
- Gilbert CAVALLO, Chemin de Jallat, décédé le 03 juillet 2020 à Saint Laurent du Pape
- Laura FRECHET, Chemin d'Autussac, décédée le 02 Août 2020 à Saint Laurent du Pape
- Claude FOURY, décédé le 06 août 2020 à Vedene
- Eveline LINARÈS, Léouzée le bas, décédée le 09 août 2020 à Le Pouzin
- Marcelle COURTIAL, décédée le 20 août 2020 à Caveirac
- Alain VUILLEY, Bégouier, décédé le 30 août 2020 à Valence
- Raymond BOUIS, décédé le 30 août 2020 à Crest
- Ginette SEAUVE, décédée le 31 Août 2020 à Valence
- Paul FAUGIER, Rue du Bousquet, décédé le 26 septembre 2020 à Privas
- Emilienne GOUNON, décédée le 26 septembre 2020 à Aubenas.
- Léon POZUSEK, Beaumazet décédé le 11 octobre 2020 à Saint Laurent du pape
- Madeleine SAUSSAC, décédée le 16 octobre 2020 à Condrieu
- Jacques BAUD, Impasse des Mésanges, décédé le 06 Novembre 2020

MARIAGES :

- Aurélie VOLLE et Alexandre ARNAUD le 29/08/2020

NUMÉROS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE

Astreinte **VEOLIA** : 09 69 32 34 58
Dépannage **EDF :** 09 72 67 50 07
Service public de renseignements : 39 39
Service de garde médicale : 15

MAIRIE : Tél : 04 75 62 22 30 – Fax : 04 75 62 45 28
Email : mairie.stlaurentdupape@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h00 à 11h30 ; lundi et mercredi de 14h00 à 16h30 ; mardi et jeudi de 14h00 à 18h30. Fermé jeudi matin et vendredi après-midi.
Permanences de Monsieur le Maire et des adjoints : sur rendez-vous.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverte le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 11h30 et jeudi de 16h00 à 18h30.

RESTAURANT SCOLAIRE, RESERVATION DE REPAS

Permanence au secrétariat de mairie le mardi de 16h00 à 18h00 et le mercredi de 9h15 à 11h15.

MICRO-ACCUEIL, GARDERIE

Mardi et jeudi de 9h00 à 17h00 à la Filature : 04 75 42 87 08

RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE

Madame Emmanuelle GODEFROY : 04 75 62 00 12

DECHETTERIE DE LA VOULTE

Ouverte lundi et mardi de 13h30 à 17h30 ; jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; vendredi de 13h30 à 17h30 et samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Mardi et vendredi à compter de 4h30.

COLLECTE DES CARTRONS-PAPIERS

4ème mercredi de chaque mois aux emplacements habituels à partir de 7h00.

RECENSEMENT MILITAIRE

• Tous les jeunes nés en 2004, le jour de leur 16 ans et au plus tard le dernier jour du 3ième mois suivant, sont priés de se présenter en mairie munis du Livret de Famille et d'une Carte Nationale d'Identité.
• Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, renseignez-vous à la **Plateforme Administrés au 03 70 84 51 51**, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et le vendredi de 8h00 à 11h30.

RETABLISSEMENT DE L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Le décret du 2 novembre 2016, applicable à compter du 15 janvier 2017, a rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs se rendant à l'étranger non accompagnés par leurs représentants légaux (père, mère). Vous pouvez télécharger le formulaire sur internet cerfa : 15646*01. Aucune démarche en Mairie n'est à effectuer.

LAP'FRUITS
Vente directe Producteur
Fruits de saison depuis plus de 30 ans !
KIWI
ABRICOT
POMME
RAISIN
PÊCHE
Venez découvrir tous nos fruits !
Jus de fruits, compote, confiture
& fruits secs séchés à la ferme !
1355 route de Royas
07800 Saint Laurent du Pape
04.75.85.15.90

FOUGEIROL David 07 61 81 94 43
RSAC : 833 589 658
david.fougeirol@immobilier.email
Mandataire immobilier
Gauthier PAYEN IMMOBILIER
www.gauthier-payen-immobilier.com
07800 Saint-Laurent-du-Pape
ESTIMATION - VENTE - ACHAT

RAMPA
TRAVAUX PUBLICS
Des réseaux de qualité pour une eau préservée
Bâtisseurs d'environnement
Parc Industriel Rhône Vallée Nord - 07250 LE POUZIN
Tél. 04 75 85 90 90 - E.mail : rampatp@rampa.fr

Intermarché SUPER
ZI Jean-Jaurès
07800 La Voulte sur Rhône
Tél. 04 75 85 18 08
leDRIVE Intermarché
www.ledriveintermarche.com
SERVICES

IMPRIMERIE NOUVELLE
Laurent BULTEZ
Impression offset et typo
Impression numérique
Lettrage adhésif
Création - PAO
25, avenue Léon Blum
07800 La Voulte/Rhône
Port. : 06 17 67 25 67
imp.nouvelle-bultez@wanadoo.fr
04 75 85 35 48

Conception et impression : Imprimerie Nouvelle - 07800 La Voulte/Rhône